



Assemblée générale

Soixante-huitième session

21^e séance plénière

Lundi 30 septembre 2013, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. John Baird.

M. Baird (Canada) (*parle en anglais*) : Puisque nous sommes réunis près de Ground Zero, site de la tuerie du World Trade Center, je tiens tout d'abord à rendre hommage aux victimes du terrorisme. Je rends hommage à toutes les victimes de par le monde, y compris celles tuées et blessées au centre commercial Westgate de Nairobi.

(*l'orateur poursuit en français*)

De façon tragique, nous avons perdu deux Canadiens, dont une diplomate canadienne. Il n'existe pas d'endroit plus approprié qu'ici même, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, pour rendre hommage à Annemarie Desloges et à son travail. Le crime de la terreur est une agression contre tous les êtres humains. Et dans son sillage, les membres de la famille humaine ne font qu'un, unis dans la douleur,

unis dans le deuil, et unis dans leur détermination à ne jamais laisser le mal triompher.

(*l'orateur reprend en anglais*)

En ce moment de deuil, mon propos s'attache aujourd'hui à l'unicité du genre humain.

J'aimerais faire part d'une observation tirée de l'expérience canadienne. La province de Terre-Neuve-et-Labrador a été la dernière province à faire partie du Canada, mais c'est aussi le lieu de la colonie européenne la plus ancienne connue dans le Nouveau Monde, L'Anse aux Meadows, fondée il y a plus de 1 000 ans. La capitale de la province, Saint-Jean, serait la plus ancienne colonie anglaise d'Amérique du Nord et remonterait à 1497.

Les premiers établissements terre-neuviens suscitent une importante activité archéologique et une coupe à trois anses, connue sous le nom de « tyg », fait partie des objets souvent trouvés. Les trois anses sont conçues pour le partage. Au XVII^e siècle, il était courant de partager les ustensiles de table. Des recherches plus poussées ont révélé que la coupe « tyg » n'est pas une particularité historique du Canada ou de l'Angleterre. Bien au contraire, on trouve des coupes à trois anses ou plus dans de nombreuses cultures de la planète. En fait, il y a près de trois millénaires, Homère mentionnait dans L'Iliade une coupe à plusieurs anses. La coupe « tyg » et ses nombreux équivalents partout

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48918(F)



Document adapté

Merci de recycler



dans le monde nous rappellent de manière tangible que non seulement boire et manger sont des activités sociales, mais aussi que, depuis que l'humanité habite cette planète, la subsistance et les nécessités de la vie sont des entreprises communautaires. Les humains partagent par nécessité. Nous coopérons pour survivre. Nous formons des communautés parce que c'est notre penchant naturel. Comme l'observait Cicéron, « les hommes ont été créés pour leurs semblables, afin qu'ils puissent s'aider les uns les autres ».

Dans ce même esprit communautaire, la Charte des Nations Unies déclare que nos objectifs sont de « vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage » et d'« unir nos forces ».

(l'orateur poursuit en français)

Les premiers mots de la Charte indiquent clairement qu'il s'agit d'une organisation constituée d'êtres humains, créée par des êtres humains et œuvrant pour les êtres humains. Le Préambule de la Charte commence par « Nous, peuples des Nations Unies » – non pas par « Nous, les pays », ou encore « Nous, les gouvernements », pas plus que « Nous, les dirigeants politiques », mais bien par « Nous, peuples ». C'est un rappel important de la raison pour laquelle nous sommes ici, et au nom de qui nous œuvrons.

(l'orateur reprend en anglais)

Ici, à l'ONU, le Canada concentre ses efforts sur la réalisation de résultats tangibles pour la famille humaine. Il est beaucoup plus important d'examiner ce que l'ONU réalise plutôt que la façon dont elle opère. Le Gouvernement canadien ne cherche pas à ce que ses valeurs ou sa politique étrangère fondée sur des principes recueillent l'approbation d'élites qui préfèrent ne pas faire de vagues. Les milliards d'individus qui ont faim, qui n'ont pas accès à l'eau potable, qui sont déplacés ou qui ne savent ni lire, ni écrire ne se préoccupent guère de questions comme le nombre de membres qui siègent au Conseil de sécurité. Ils ont en revanche besoin de savoir que leurs frères et sœurs de la confrérie humaine les accompagneront pour sortir des ténèbres.

(l'orateur poursuit en français)

La paix, la prospérité et la liberté sont les conditions que recherchent les communautés humaines depuis l'aube des temps. Elles veulent vivre en paix, vivre de manière prospère et vivre en liberté.

(l'orateur reprend en anglais)

Parmi ces priorités, la paix représente l'objectif primordial de l'ONU. Il n'est pas surprenant que le mot « paix » revienne à une cinquantaine de reprises dans la Charte des Nations Unies. Malheureusement, la paix est plus facile à trouver en tant que mot qu'en tant que condition concrète. Depuis le moment où l'Organisation a été créée, il ne s'est pas écoulé une journée sans que la famille humaine ne soit affligée par une guerre quelque part sur la planète. Presque toujours, ce sont les plus vulnérables d'entre nous qui souffrent. Et beaucoup trop souvent, cela implique les femmes et des actes de violence à leur encontre.

Dans un contexte de guerre, le viol et les violences sexuelles graves représentent un crime de guerre. J'ai rencontré des filles qui ont précisément été victimes de ce crime de guerre, et leurs histoires sont horribles. Les criminels de guerre en cause doivent être identifiés, pourchassés, poursuivis en justice et punis. Plus tôt cette année, le Canada et d'autres pays du Groupe des Huit ont convenu de considérer les violences sexuelles en situation de conflit comme une violation des Conventions de Genève. Je salue le Royaume-Uni et son ministre des affaires étrangères, M. William Hague, pour leur travail en la matière. Mais celui-ci sera le premier à reconnaître que la lutte pour éliminer ce crime a été pilotée par des femmes, notamment la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Zainab Hawa Bangura.

Chaque année malheureusement, des millions de jeunes filles, dont certaines ont à peine 9 ans, sont forcées de se marier. Depuis le début de mon allocution, 100 enfants ont été victimes d'un mariage forcé; chaque heure, ce sont 1 100 enfants qui vivent une telle situation, soit plus de 26 000 par jour. Les effets d'un mariage forcé précoce sont bien documentés et indéniables. Un mariage forcé précoce nuit à la santé, signifie la fin de l'éducation, détruit les perspectives d'avenir et enchaîne de jeunes femmes dans une vie de pauvreté. Une jeune femme, évoquant un jour devant moi le souvenir du jour de son mariage, m'a dit : « C'est le jour où j'ai quitté l'école ». Aucun pays n'est à l'abri de ce fléau.

(l'orateur poursuit en français)

Il s'agit d'un problème mondial, d'un problème pour l'humanité. Le mariage forcé est un viol, un acte de violence contre les femmes. Le mariage forcé précoce est un viol d'enfant, un acte de violence contre les jeunes filles. Il s'agit d'une pratique atroce et indéfendable. Nous condamnons cette pratique, même

si certains pourraient préférer que nous nous taisions. L'inconfort du public n'est pas tellement préoccupant, en particulier dans le contexte d'un crime qui mérite une justice divine.

(l'orateur reprend en anglais)

Si l'ONU n'agit pas pour protéger les jeunes filles, qui le fera?

Une autre façon de protéger les plus vulnérables consiste à améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, afin de pouvoir réduire le nombre de décès. Je suis fier que notre Premier Ministre, M. Stephen Harper, dirige un effort mondial, l'Initiative de Muskoka, afin de réduire la mortalité des femmes et des nouveau-nés et d'améliorer la santé des mères et des enfants dans les pays les plus pauvres de la planète. Cela représente environ la moitié de la population mondiale, et tout son potentiel.

Bien que ces efforts – éliminer la violence sexuelle dans les conflits, éliminer le mariage forcé précoce et améliorer la santé des mères et des nouveau-nés – soient essentiels, nous devons faire plus que réagir à des crises. Nous devons investir dans des débouchés pour les femmes et les jeunes filles. Nous devons nous assurer que les femmes participent à part entière à la vie dans toutes les sphères de nos sociétés et dans tous les États Membres de l'ONU. Ceci nous aidera à bâtir un monde plus fort, plus sûr, plus prospère et plus paisible. Il est dans l'intérêt de chaque pays de s'assurer que les jeunes filles puissent atteindre leur plein potentiel. C'est dans cette perspective d'une famille humaine, d'une seule et même famille, que nous devons aborder les autres menaces à la paix et à la sécurité.

La violence en Syrie fait partie des crises les plus urgentes qui persistent. Le Canada a clairement exprimé sa position. Nous soutenons les citoyens de la Syrie, les innocents piégés dans ce tourbillon de violence insensée et ceux qui travaillent avec grand courage en leur nom. Nous n'appuierons jamais un régime brutal et illégitime qui a déchaîné des armes de destruction massive contre sa propre population, et nous ne tolérerons pas non plus que l'on propose l'extrémisme et le terrorisme en alternative à la tyrannie d'Assad.

La population canadienne et son gouvernement ont aidé généreusement les plus démunis. Il est important de reconnaître les réussites. Il faut saluer le travail du Programme alimentaire mondial qui s'attaque à une tâche presque impossible, et le Canada a répondu en devenant le deuxième pays donateur au monde. Leur

travail en Syrie est d'une importance primordiale, et les résultats ne passent pas inaperçus. Je tiens aussi à féliciter le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui a aidé les réfugiés fuyant ce terrible conflit, et à souligner la générosité des voisins de la Syrie qui leur ont donné asile.

Le Canada se joint au reste du monde dans la recherche d'un règlement politique pour mettre fin au conflit. Le Canada soutient pour la Syrie une solution pacifique, démocratique et pluraliste qui protège les droits de toutes les communautés. Il ne faut cependant pas croire que la recherche d'un résultat pacifique négocié découle d'une position équivoque ou d'un doute moral. L'usage d'armes chimiques contre des civils, en particulier, ne laisse place à aucune ambiguïté morale.

La date d'aujourd'hui, le 30 septembre, marque un sombre anniversaire du prix d'un pacte avec le diable : c'est le soixante-quinzième anniversaire des Accords de Munich, marqués par le sacrifice de la liberté de la Tchécoslovaquie pour apaiser le régime nazi. Les partisans de l'apaisement clamaient avoir gagné la paix pour leur époque, mais l'abandon de leurs principes allait se révéler une calamité pour le monde entier. Le lauréat du prix Nobel de la paix, M. Elie Wiesel, un survivant de l'Holocauste qui a été emprisonné à Auschwitz, a été encore plus direct :

« La neutralité aide l'opresseur, jamais la victime. Le silence encourage le bourreau, jamais l'opprimé. Parfois, il nous incombe d'intervenir. Lorsque des vies humaines sont en danger, que la dignité humaine est menacée, frontières et susceptibilités nationales doivent céder devant l'action. »

Le Canada n'est ni neutre ni silencieux s'agissant des crimes commis contre le peuple syrien, tout comme il n'est pas neutre sur le droit d'Israël d'exister et de se défendre. Il ne peut y avoir de marchandage sur l'existence d'Israël. Bien que le dialogue soit une vertu, il ne peut y avoir de discussion vertueuse avec quiconque est voué à la destruction d'Israël. Aujourd'hui, le peuple juif est maître de son destin, comme le sont les autres peuples, et il est souverain dans l'État juif. Comme les autres pays, Israël a le droit de se défendre et de le faire lui-même.

Le Canada croit fondamentalement que la paix est réalisable, et que les Palestiniens, les Israéliens et leurs voisins peuvent vivre côte à côte, en paix et en sécurité. Comme beaucoup d'autres pays, nous espérons voir un

État palestinien vivant dans la prospérité et en paix avec son voisin juif. C'est pourquoi, même si nous avons des divergences parfois fondamentales sur la façon d'obtenir le statut de pays, le Canada offre une aide importante pour la création d'institutions vitales à l'établissement éventuel d'un État viable. En Cisjordanie, le Canada contribue énormément aux initiatives économiques ou à celles liées à la justice et à la sécurité.

L'évolution récente des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne est encourageante. Je salue le leadership et le courage du Premier Ministre israélien et du Président de l'Autorité palestinienne. Je félicite le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, pour son leadership dans ce domaine. Nous devons tous prendre parti pour cette cause, unis par la perspective de paix.

J'envisage avec impatience le jour où les enfants palestiniens et israéliens pourront vivre côte à côte, en paix et en sécurité, au sein d'un État juif et d'un État palestinien.

Oui, le dialogue est important. Mais notre dialogue doit être un prélude à l'action. L'action doit signifier l'obtention de changements et de résultats. Regardons les déclarations récentes faites par le régime iranien. Certains observateurs y voient des signes encourageants, mais un clip sonore n'élimine pas les menaces à la sécurité mondiale. Des mots aimables, des sourires et une offensive de charme ne remplacent pas les mesures concrètes. Nous accueillerons et nous reconnaitrons les réformes si elles se concrétisent, et à ce moment seulement. Voici ce qui nous dira si une véritable réforme a eu lieu : la vie des Iraniens et la sécurité mondiale se sont-elles améliorées de façon concrète et mesurable? Pas encore. Nous jugerons le régime en fonction de ses interventions et des résultats.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne ont tenu cinq séries de négociations officielles avec l'Iran au cours des deux dernières années. Tous conviennent que les rencontres ont été productives, mais nous n'avons encore vu aucun changement dans les actes de l'Iran. L'an prochain, rien ne réjouirait davantage le Canada que de constater des changements sur le plan des ambitions nucléaires de l'Iran, sur son dossier épouvantable au chapitre des droits de l'homme, sans compter la fin de son soutien concret au terrorisme, y compris au Hezbollah.

À présent, la communauté internationale doit maintenir des sanctions sévères envers l'Iran de façon

à ce qu'il emprunte une autre voie en matière nucléaire. Les citoyens iraniens veulent la paix, et ils souffrent grandement à cause de leur gouvernement. Le Canada désire que la population iranienne puisse avoir accès à une vie libre et prospère.

Et en tant que famille humaine, comment faire en sorte d'atteindre la prospérité et de l'entretenir? Grâce au libre-échange entre sociétés ouvertes, qui fonctionnent avec des règles transparentes, cohérentes et justes. Le Canada continue de diversifier ses marchés en tant que pays commerçant. Nous poursuivons avec détermination la conclusion d'accords de libre-échange avec d'autres pays. Bordé par trois océans, avec la deuxième masse terrestre la plus grande au monde, le Canada est littéralement ouvert sur le monde. Nous intensifions les relations économiques existantes et nous en créons de nouvelles. Que ce soit en Chine, qui se classe maintenant au deuxième rang des partenaires commerciaux du Canada, que ce soit parmi les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, où le commerce et les investissements canadiens augmentent énormément, que ce soit au sein de l'Alliance du Pacifique, qui offre des occasions nouvelles et stimulantes, ou encore à l'intérieur de l'Union européenne, où nous négocions un vaste accord de libre-échange, le Canada et les Canadiens sont favorables à la libéralisation. Ce faisant, des vies ordinaires s'enrichissent et des sociétés entières deviennent plus fortes.

Cependant, la quête de la prospérité ne doit jamais se faire aux dépens de notre engagement à l'égard de la liberté. La prospérité est liée de façon inextricable à la paix. Après tout, ceux qui n'ont pas de sécurité n'ont habituellement pas les moyens de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Si des possibilités économiques avaient existé, un vendeur de fruits en Tunisie ne se serait peut-être pas senti obligé de mettre fin à ses jours, n'aspirant qu'à la dignité de nourrir sa famille. Un jeune homme en Afghanistan pourrait ne pas s'être senti obligé de rejoindre des terroristes, simplement pour pouvoir élever ses enfants et leur assurer une vie meilleure que la sienne.

Je me souviendrai toujours de la petite fille de 7 ans que j'ai rencontrée dans le camp de réfugiés de Zaatari, en Jordanie. Ses parents avaient pris la décision difficile de quitter leur maison et de chercher refuge dans un autre pays. Ils ont bravé les difficultés parce qu'ils étaient motivés, comme tous les parents, par le désir de garder leur famille en sécurité. J'ai demandé à cette petite fille comment elle allait. Avec des larmes dans

les yeux, elle m'a répondu : « Je n'aime pas cet endroit. Je veux retourner à la maison ». C'était déchirant. Et des millions de personnes se trouvent dans la même situation tragique – des millions de membres de la famille humaine qui ne peuvent même pas commencer à envisager la prospérité jusqu'à ce qu'un besoin plus fondamental, leur besoin de sécurité, soit satisfait.

La famille mondiale ne parviendra jamais à la prospérité, qui est notre plein potentiel, jusqu'à ce que nous réglions les problèmes de paix et de sécurité qui empêchent l'épanouissement de l'humain. Chaque personne a intérêt à contribuer à la solution car, au bout du compte, la paix et la prospérité garantissent la liberté individuelle. C'est pourquoi il faut que les membres des Nations Unies soient réunis ici pour promouvoir cette liberté, la liberté de ne pas être opprimé, de ne pas faire l'objet de discrimination, de pratiquer sa religion, de penser, de parler, d'aimer, de croire. La liberté d'être.

(l'orateur poursuit en français)

Être libéré de l'oppression et libéré de la discrimination. Être libre de pratiquer sa religion, de penser, de parler, d'aimer, de croire. La liberté d'être.

(l'orateur reprend en anglais)

Il existe de nombreuses façons de permettre à la liberté humaine de s'exprimer, mais malheureusement, aussi de la brimer. La persécution religieuse continue dans de trop nombreux endroits. Depuis notre réunion l'an dernier, le monde a été témoin de bombardements de mosquées en Iraq et au Pakistan, d'églises catholiques en Tanzanie; d'attaques contre des lieux de culte hindous, bouddhistes et musulmans en Birmanie et au Bangladesh; de la persécution sanglante de chrétiens en Syrie; d'attaques contre des églises chrétiennes coptes en Égypte; d'attaques contre une mosquée et une église catholique à Sri Lanka; de la détention du chef musulman sri lankais Azad Sally; du meurtre de fidèles catholiques au Nigéria; et de la persécution constante de la communauté bahaïe par le régime iranien.

Le Canada a ouvert cette année un Bureau de la liberté de religion. Il a pour mandat de promouvoir la liberté de religion et de croyance, laquelle constitue une priorité de la politique étrangère canadienne, et de lutter contre l'esclavage de la peur par ceux qui cherchent à intimider et à miner le droit d'exercer librement sa religion, dans la paix et l'harmonie. Nous rejetons la notion pernicieuse selon laquelle la dignité humaine peut être découpée, compartimentée ou compromise. Dans une société pluraliste, il est impossible de protéger

une partie des droits et des libertés de la personne tout en empiétant sur d'autres. Toutes les libertés sont ancrées dans la dignité même de l'être humain.

Que l'enjeu soit la liberté de religion, la liberté sexuelle, la liberté politique ou toute autre forme de liberté, certaines personnes demandent : Pourquoi devrions-nous nous en mêler? Quel est notre intérêt dans ce qui se passe à l'extérieur de nos frontières? Nous devons nous en mêler au nom de notre humanité commune, dans l'intérêt de la dignité de l'humanité. Nombre d'affronts contre la dignité humaine ont les mêmes racines. Je pense à l'idéologie néo-fasciste, qui revêt plusieurs formes, et à la menace qu'elle représente pour la liberté individuelle.

J'ai parlé plus tôt de l'anniversaire de l'Accord de Munich. Ce que les signataires avaient qualifié de triomphe de la politique pragmatique n'était en fait qu'une lâche capitulation qui a trahi la dignité humaine et ruiné la paix qu'elle devait garantir. Il était erroné alors de sous-estimer le fascisme et de lui consentir des concessions, tout comme ce l'est maintenant de sous-estimer son incarnation moderne. Il faut s'opposer à l'extrémisme qui subjugue la dignité humaine et qui étouffe la liberté individuelle dans une idéologie rigide, et le reconnaître pour ce qu'il est.

Il y a un an aujourd'hui, le monde perdait un grand poète somalien appelé Gaarriye. Sa plume s'est tue, mais il nous reste ses paroles inspirantes. Gaarriye écrivait : « Et dites-leur ceci : nous cherchons la paix; notre mot de passe est la liberté; notre but, l'égalité; La lumière guide notre façon d'agir. » Autrement dit : paix, prospérité, liberté; trois priorités universelles de l'être humain, comme les trois anses d'une coupe dans laquelle nous buvons tous, trois valeurs que partage l'humanité entière.

Enfin, je ne peux m'empêcher de penser à trois fillettes dont le sort me brise le cœur; la fillette donnée en mariage qui a dit : « C'était mon dernier jour d'école »; la fillette qui avait été violée et victime de violence sexuelle; la fillette réfugiée qui a dit : « Je veux rentrer à la maison. » Nous ne sommes pas ici pour produire des résultats pour les gouvernements ou les dirigeants politiques. Nous sommes ici pour protéger et pour défendre ces trois fillettes, et les sept milliards d'autres membres de la famille humaine. N'oublions pas cela lorsque nous amorcerons des discussions sur un nouveau programme mondial en nous concentrant sur les plus démunis.

Je suis certain que chacun d'entre nous ici se rend compte de l'honneur et de l'immense privilège qu'il a de servir la population de son pays. Mais cela s'accompagne d'énormes défis et de grandes responsabilités. Aussi, nous devons tous nous tenir prêts à tenir nos promesses pour tous ces gens qui n'attendent rien de moins de notre part.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, S. E. le cheikh Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa. .

Le cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. Ashe pour son élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et de rendre hommage à son pays ami, Antigua-et-Barbuda. Je suis certain que grâce à sa grande expérience diplomatique, que je connais personnellement très bien, et à sa profonde connaissance des affaires internationales, les travaux de la présente session se dérouleront sans heurt et seront fructueux.

J'exprime toute ma gratitude et mon appréciation à son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour la compétence et le savoir-faire avec lesquels il a dirigé la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens aussi à féliciter avec force le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour renforcer l'ONU et défendre ses principes en dépit d'énormes difficultés et de défis de plus en plus nombreux. Nous nous engageons à l'appuyer pleinement dans ses efforts en faveur du renforcement du rôle de l'Organisation et de ses capacités de consolidation de la paix face à ces grands défis.

Nous exprimons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement ami du Pakistan à la suite du séisme qui a frappé le sud-ouest du pays et fait des centaines de morts. Nous prions pour leurs âmes et exprimons toute notre sympathie à leur famille. Nous condamnons les actes de terrorisme contre un centre commercial à Nairobi, capitale du Kenya, et déplorons vivement les dizaines de victimes innocentes à qui cet acte lâche a coûté la vie.

Le Royaume de Bahreïn est convaincu de la nécessité impérieuse d'établir un lien entre la paix et le développement. Ce concept est reconnu depuis des décennies par tous les organes de l'ONU et doit être appliqué à tous les niveaux. C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn s'attache à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, qu'il

considère comme une priorité de son programme de développement.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/68/1) nous dresse un tableau précis et concret des problèmes du monde dans toute leur complexité. Ces problèmes nécessitent des solutions efficaces, d'autant que l'échéance de 2015 approche. Il nous semble donc que le thème sélectionné par le Président pour la présente session, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », est judicieux, puisqu'il appelle à oeuvrer collectivement à la réalisation des objectifs recherchés sur la base des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, "Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable", afin d'assurer un développement durable. Il suggère également la création, sous les auspices du Conseil économique et social, d'un mécanisme de suivi de toutes les recommandations faites par les conférences portant sur le sujet relativement aux questions relatives au développement durable, dans l'intérêt des générations futures.

Le Royaume du Bahreïn est situé dans le golfe Arabe, région à l'importance stratégique vitale qui se trouve au carrefour des civilisations mondiales depuis des temps immémoriaux. Les pays de la région connaissent actuellement l'une des périodes les plus prospères de leur histoire, qui voit se mettre en place des sociétés fondées sur le progrès et le développement dans toutes leurs dimensions : politiques, économiques, sociales et culturelles. Comme on a pu le voir dans plusieurs rapports annuels successifs du Programme des Nations Unies pour le développement, la région se classe aux premiers rangs de l'Indice de développement humain. À cet égard, nous réaffirmons notre ferme désir de continuer d'avancer régulièrement sur la voie du développement, dans l'intérêt des peuples de notre région, en mettant à profit les formidables progrès des technologies de l'information et de la communication, et en abordant les questions liées à la sécurité, à l'environnement, aux ressources naturelles et à la population.

Zone névralgique du monde, notre région s'efforce de consolider un nouveau concept de sécurité régionale mettant en exergue la situation géopolitique de la région et qui envisage la sécurité en corrélation

avec les besoins humanitaires, l'alimentation et l'eau, et ce, dans le cadre des coalitions qui lient la région à des pays amis aux termes d'accords stratégiques et historiques mettant l'accent sur la sécurité humaine, alimentaire et hydrique, dans le but de renforcer la stabilité, d'améliorer le dialogue et de promouvoir une culture de paix, d'amitié et de respect mutuel.

Mon pays, le Royaume du Bahreïn, et les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont fondé leur action sur trois piliers stratégiques majeurs, socle de nos interactions, à partir duquel nous pouvons progresser, bâtir des relations saines et durables avec nos voisins, dialoguer avec le reste du monde et définir nos réponses face à tous les événements et problèmes qui se font jour. Ces trois piliers sont les axes de la politique mondiale actuelle dans un contexte de mondialisation et de coopération fructueuse entre tous les pays du monde. Notre premier pilier, par conséquent, est représenté par les partenariats régionaux noués entre nous comme avec les autres pays du monde en matière de sécurité.

Au sein du CCG, nous travaillons de concert pour préserver notre stabilité et notre sécurité communes, dans un cadre de coordination, de coopération et de complémentarité propice à l'unité que nous recherchons. Nos partenariats s'étendent sur l'ensemble du monde arabe et islamique. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous continuons de rechercher ces partenariats dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela nous permet de trouver des solutions politiques et économiques à nombre des problèmes du monde, dans le cadre d'une coopération multilatérale comprenant d'autres partenariats stratégiques, et par le biais du dialogue avec des Puissances politiques et des groupements économiques tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, la Fédération de Russie, la Chine, le Japon, l'Inde et les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, entre autres, dans l'optique de contribuer activement à la consolidation des principes de coopération internationale et des relations amicales entre les nations.

Notre objectif majeur, à cet égard, est de préserver l'humanité des fléaux de la guerre, des conflits et des catastrophes. Nous appelons donc à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, particulièrement d'armes nucléaires, au Moyen-Orient, y compris dans la région du golfe Arabique, et au respect des critères et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, s'agissant notamment de la

sûreté nucléaire. À cet égard, nous appuyons les efforts consentis par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne pour parvenir avec la République islamique d'Iran à un règlement rapide de la question du programme nucléaire iranien, dans le respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du droit accordé à tous les États de bénéficier, à des fins pacifiques, des fruits de la technologie nucléaire. Nous rappelons ici la nécessité de convoquer la conférence internationale sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, et en particulier d'armes nucléaires, initialement projetée en 2012, conformément à la résolution adoptée en mai 2010 à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Au titre des principes et objectifs que nous nous efforçons tous de respecter dans le cadre de notre coopération avec l'ONU afin de renforcer la stabilité des régions névralgiques, nous réaffirmons notre rejet absolu du terrorisme, de l'extrémisme et de la violence sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quelles qu'en soient les raisons, les justifications ou la provenance. Nous renouvelons également notre condamnation de tous les actes terroristes qui menacent la paix et la stabilité régionales, et avons souligné la nécessité d'inscrire des organisations telles que le Hezbollah libanais sur la liste des organisations terroristes internationales, compte tenu des actes criminels qu'elles commettent en vue de terroriser les populations civiles pacifiques et à d'engendrer l'instabilité et le chaos.

Nous sommes déterminés à rechercher la paix, la coopération et la sécurité pour nos pays, dans le cadre des structures et organisations internationales et régionales, en coopérant avec nos alliés dans d'autres pays amis pour assurer la liberté de navigation maritime dans le golfe Arabique et protéger les navires commerciaux de la piraterie au large des côtes de la Somalie et de la Corne de l'Afrique ou dans le golfe d'Aden. Nous contribuons également aux efforts de maintien de la paix et de stabilisation en Afghanistan.

Nous nous tenons aux côtés de nos frères de la République arabe d'Égypte, que nous appuyons dans ses efforts pour rétablir la stabilité et la sécurité, défendre légitimement ses intérêts vitaux et mettre en œuvre la feuille de route pouvant mener à la sûreté, par le biais d'étapes claires permettant de réaliser les aspirations du

peuple égyptien et de redonner à ce pays son rôle de premier plan dans la région du Moyen-Orient.

Nous réaffirmons également notre indéfectible solidarité de principe avec le Royaume du Maroc, pays frère, s'agissant de son intégrité territoriale et du règlement du problème du Sahara occidental conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le deuxième pilier consiste à respecter les principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires internes d'autres pays, de respect des dispositions du droit international et de ses instruments, et de coexistence pacifique. Nous sommes également soucieux de saisir toute occasion de mettre ces principes en pratique face aux défis auxquels nous sommes confrontés, afin que ces défis à relever deviennent autant de possibilités de protéger la région des tensions, des menaces et de l'instabilité.

Le plus important de ces défis est la nécessité de faire en sorte que l'Iran cesse de s'ingérer dans les affaires internes des pays de la région et qu'il mette fin à son occupation des îles émiriennes de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa. Nous demandons à ce que soient entendus les appels répétés de nos frères des Émirats arabes unis à un juste règlement de cette question, soit par des négociations directes sérieuses entre les deux pays, soit par son renvoi pour arbitrage devant la Cour internationale de Justice, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international. Nous attendons également avec intérêt que la République islamique d'Iran adopte un langage de clarté et des déclarations et initiatives concrètes permettant de calmer les tensions et l'instabilité dans la région et de contribuer à la confiance, à la coopération et à l'établissement de relations amicales fondées sur les principes de bon voisinage et le bien commun.

Le deuxième défi concerne la question palestinienne et la nécessité de parvenir à un règlement juste, permanent et global qui respecte les droits légitimes du peuple palestinien. Ce défi a donné lieu à une initiative féconde, l'Initiative de paix arabe, à l'instigation du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Abdallah Bin Abd Al-Aziz Al-Saoud d'Arabie saoudite, et qui a été adoptée lors du Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth en 2002. Nous continuons de penser que cette initiative offre une occasion majeure d'instaurer la paix et la sécurité et d'assurer un avenir radieux aux peuples palestinien et israélien, sur la base

de la coexistence, de la coopération, et de relations de bon voisinage entre les États arabes et Israël.

Nous voulons sortir de cette ère de guerre et d'animosité. Pendant des siècles, musulmans arabes, chrétiens et juifs ont vécu côte à côte dans la région et forgé leur histoire commune dans un cadre de coexistence et de tolérance, fondé sur le respect mutuel des croyances, de la culture et de la religion de chacun. L'Initiative de paix arabe affirme que le peuple palestinien, comme tous les autres peuples du monde, doit lui aussi jouir pleinement de tous ses droits légitimes. Elle tend la main au peuple israélien et lui offre les garanties de sécurité nécessaires pour le rassurer contre toute menace qui mettrait en péril son existence. À cet égard, nous appuyons pleinement le Président Mahmoud Abbas dans ses efforts sincères pour réaliser les aspirations de son peuple. Il est l'un des meilleurs dirigeants que la terre de Palestine ait portés et mérite notre appui et notre soutien à chaque pas qu'il fait vers l'instauration de la paix tant souhaitée.

Aujourd'hui, nous réaffirmons notre appui aux efforts inlassables et sincères que déploie le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, pour relancer le processus de paix entre Israël et la Palestine, en vue de parvenir à un règlement final fondé sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU, la solution des deux États, la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et tout accord auquel parviendraient les deux parties sur de quelconques échanges de territoires. Nous espérons que l'oppression des Palestiniens cessera, que le blocus imposé à Gaza sera levé et que la construction des colonies de peuplement s'arrêtera, et nous saluons la position juste de l'Union européenne de ne pas reconnaître la légitimité des colonies israéliennes sur les territoires palestiniens et de pas avoir de relations avec elles.

Le troisième pilier, c'est la nécessité de répondre aux aspirations de nos peuples, et avant tout d'améliorer leurs conditions de vie, de ramener la paix et la stabilité, de garantir le respect des droits de l'homme par la consécration des principes du pluralisme, de la démocratie et de la participation de tous, et par un dialogue permanent qui tienne compte des valeurs et du développement politique, économique, social et culturel de nos sociétés.

Tout au long de son histoire moderne, vieille de plus de deux siècles, le Royaume de Barheïn et ses autorités ont toujours tenu à interagir et à dialoguer

avec la population et à répondre à ses aspirations, en toute transparence et avec dévouement. Depuis que S. M. le Roi Hamad bin Issa Al-Khalifa a pris les rênes du pays, le Royaume est resté fermement engagé dans la voie de la consolidation d'un l'État national moderne, indépendant et souverain sur la base des principes de viabilité, de compétitivité, de justice et grâce à des réformes constitutionnelles et législatives qui ont concerné tous les aspects de la vie – politique, économique, social et culturel, ainsi que les droits de l'homme et le renforcement du rôle de la femme – aux fins d'édifier une société attachée à ses valeurs, à son patrimoine, à sa civilisation et à ses réalisations.

Ces réalisations ont été possibles grâce à la bonne gouvernance et parce que nous avons encouragé et pris en compte les remarquables efforts des milieux intellectuels, politiques ou associatifs pour mettre en place des institutions publiques offrant à tous nos Bahreïniens talentueux et créatifs la possibilité de jouer un rôle important de citoyens agissants du monde contemporain. Cette politique a mis notre pays à l'abri des tensions et des conflits interconfessionnels auxquels on assiste dans d'autres pays de la région, et ce, malgré des actes de violence perpétrés par certains groupes terroristes extrémistes contre nos agents de police et des résidents étrangers, dans l'objectif de semer la terreur et la discorde et de saboter l'économie nationale et le développement. Ces actes sont réprimés dans le cadre de la loi et d'un système judiciaire juste qui protège les droits de tous.

Convaincus que les Bahreïniens ont un rôle à jouer dans l'édification et le développement de la société, nous cherchons à coopérer étroitement avec les organisations de la société civile nationales et internationales, en particulier celles actives dans le domaine des droits de l'homme, dans le cadre d'un dialogue permanent basé sur l'échange d'expériences et de vues, dans un esprit de coopération et non de confrontation. Nous sommes en effet tous parties d'une seule et même cause, à laquelle nous croyons tous – celle d'œuvrer en faveur du respect et de la protection des droits de l'homme.

C'est ainsi qu'a germé l'initiative historique de S. M. le Roi Hamad bin Issa Al-Khalifa de créer un tribunal arabe des droits de l'homme, que le Sommet arabe qui s'est tenu au Qatar en mars 2013 a approuvée en réponse aux aspirations des peuples arabes. Cette initiative représente une évolution qualitative pour la région. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la primauté du droit et des autres pratiques en vigueur dans les

tribunaux similaires de par le monde. Pour la première fois dans l'histoire arabe moderne, ce tribunal aidera à consacrer la protection des droits de l'homme dans le monde arabe.

Le Royaume de Bahreïn a obtenu des résultats concrets en matière de renforcement des droits de l'homme, avec notamment la création d'un commissariat pour les droits des prisonniers et des détenus, d'un fonds national d'indemnisation pour les victimes des récents événements, et d'un secrétariat général, au sein du Ministère de l'intérieur, chargé d'examiner de manière autonome les plaintes au regard des lois du Royaume et des normes de la police professionnelle, tels que stipulées dans le code de conduite de la police bahreïnie.

Afin de répondre aux aspirations des peuples arabes, les pays du Conseil de coopération du Golfe n'ont épargné aucun effort pour garantir la paix et la sécurité et rétablir la stabilité dans les pays arabes frères confrontés dernièrement à de graves défis. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative des pays du Golfe menée dans la République soeur du Yémen en faveur du dialogue national consensuel, afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise qui répondrait aux aspirations et aux attentes du peuple yéménite frère et rétablirait la sécurité et la stabilité sur le territoire.

Impatients de voir la stabilité rétablie en République arabe syrienne, et conscients du droit du peuple syrien de choisir son propre système politique, nous appuyons l'action diplomatique en cours menée pour détruire l'arsenal chimique syrien et mettre en œuvre le Cadre de référence adopté à Genève par les États-Unis et la Fédération de Russie. Nous saluons la résolution 2118 (2013) adoptée le 27 septembre par le Conseil de sécurité, qui engage toutes les parties concernées à participer avec sérieux et de manière constructive au règlement de la crise syrienne et à remédier à ces effets, et nous nous félicitons tout particulièrement des paragraphes 16 et 17 relatifs à la période de transition et à la mise en œuvre du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Tout cela doit, de notre point de vue, être complété par un processus politique intégré pour répondre aux aspirations du peuple syrien frère à la démocratie et au pluralisme politique. Nous appelons les Nations Unies et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités et à prendre des mesures fermes pour faire cesser les graves violations des droits de l'homme commises contre le peuple syrien, et mettre un terme aux crimes de génocide perpétrés au moyen

de tous types d'armes meurtrières, qui ont fait plus de 100 000 martyrs, des centaines de milliers de blessés et des millions de réfugiés et de déplacés.

Je vais m'arrêter là, mais je tiens à affirmer que le Royaume de Bahreïn, conformément à ses responsabilités internationales, entend jouer activement et en toute honnêteté et responsabilité son rôle dans la promotion de la coopération internationale et de partenariats stratégiques avec la communauté internationale. Bahreïn veut un avenir meilleur et plus radieux, un avenir qui consacre la dignité de l'individu et ses libertés fondamentales et qui protège ses droits légitimes. Bahreïn est opposé aux conflits et aux guerres et s'emploie à maintenir des relations amicales avec tous les pays du monde, dans le respect de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, en application des principes des Nations Unies énoncés dans la Charte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, S. E. M. Walid Al-Moualem.

M. Al-Moualem (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter M. Ashe, Président de l'Assemblée générale, et son pays ami, Antigua-et-Barbuda, de son élection à la tête de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Je souhaite plein succès à M. Ashe dans la conduite de nos travaux. Il a un rôle important et neutre à jouer en sa qualité de Président de l'Assemblée générale, à l'instar de son prédécesseur qui a veillé à ce que la présidence ne défende aucunes visées politiques particulières.

L'année dernière, lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée (voir A/67/PV.19), nous étions dans l'obligation de devoir faire face aux nombreux problèmes qui ravageaient notre pays et notre monde. Mais nous étions aussi pleins d'espoir que la situation évoluerait dans le bon sens cette année.

Malheureusement, la situation est restée inchangée, et dans certaines parties du monde, elle a même empiré. De nombreux pays demeurent confrontés à des crises politiques, économiques et financières qui dépassent leurs capacités d'y faire face individuellement. Alors que la communauté internationale comptait sur une mobilisation générale efficace pour surmonter ces crises, nous constatons aujourd'hui que les problèmes se sont exacerbés et intensifiés.

Cette aggravation est le fait de politiques d'hégémonie et de domination qui étouffent les capacités des peuples. Cette domination s'est accrue en totale et flagrante contradiction avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les normes du droit international. Au lieu de régler les conflits régionaux et internationaux par des moyens pacifiques, certains pays bien connus continuent de mener des politiques agressives à l'encontre d'autres. L'hypocrisie politique leur permet d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États sous prétexte d'intervention humanitaire ou d'application du principe de responsabilité de protéger. Lorsque ces politiques agressives s'avèrent ne pas réussir aux pays qui en sont l'objet, comme par exemple mon pays, la Syrie, ces États bien connus révèlent alors leurs véritables intentions et menacent de lancer une agression militaire ouverte en se passant du mandat du Conseil de sécurité et naturellement de tout consensus international.

Ces mêmes pays imposent des mesures de rétorsion économique immorales, illégales et unilatérales. En outre, ils perpétuent des politiques paranoïaques destinées à propager la sédition et les troubles au sein de communautés nationales pluralistes qui vivaient depuis des centaines d'années dans l'harmonie, l'unité et la bonne entente. Le pire est que ces pays ont provoqué des guerres dévastatrices sous prétexte de lutter contre le terrorisme, alors même qu'ils soutiennent le terrorisme dans mon pays en violation de toutes les résolutions de l'ONU et de toutes les valeurs humaines et morales.

Je repose donc la même question que l'année dernière : le consensus international en matière de lutte contre le terrorisme est-il vraiment un engagement sérieux pris par les États Membres de l'Organisation, ou s'agit-il d'une simple rhétorique, qui existe sur le papier mais n'est pas appliquée par certains pays?

Ce qui se passe dans mon pays est désormais clair aux yeux de tous. Pourtant, certains refusent de reconnaître qu'Al-Qaida, l'organisation terroriste la plus dangereuse au monde, et les nombreux mouvements qui en sont issus – notamment le Front el-Nosra, l'organisation État islamique d'Iraq et du Levant, les Brigades islamistes et un grand nombre d'autres organisations – se battent en Syrie. Des scènes de meurtres, de massacres et des images où l'on voit des personnes manger des cœurs humains ont été diffusées sur les télévisions du monde entier, mais elles n'ont pas touché la conscience de ceux qui ont choisi de fermer les yeux. Dans mon pays, les têtes de civils innocents ont

été brûlées parce que ces personnes combattaient une idéologie extrémiste et que leurs opinions divergeaient de celles d'Al-Qaïda. Dans mon pays, des assassins ont arraché des membres à des personnes alors qu'elles étaient encore vivantes et les ont envoyés à leurs familles parce que ces citoyens défendaient une Syrie unifiée et laïque.

En Syrie, – comme dans les pays qui violent au quotidien les droits fondamentaux à la vie, à subvenir à ses besoins et à choisir ses croyances religieuses et son affiliation politique – tout citoyen syrien qui n'adhère pas à cet obscurantisme takfiriste est condamné à être assassiné ou mutilé ou à voir des parentes enlevées sous couvert de concepts religieux pervertis qui n'ont rien à voir avec l'islam.

Il n'y a pas de guerre civile en Syrie. C'est une guerre contre le terrorisme, qui ne reconnaît aucune valeur, justice ou égalité, et qui ignore tous les droits de l'homme et toutes les lois. C'est pourquoi le combat antiterroriste dans mon pays exige que la communauté internationale agisse conformément aux résolutions pertinentes en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Elle doit prendre immédiatement toutes les mesures qui s'imposent pour contraindre les pays dont on sait qu'ils financent le terrorisme, arment, forment et abritent les terroristes et leur accordent un droit de passage à mettre un terme à ces pratiques.

La ville de New York et ses habitants ont été témoins des ravages du terrorisme. Ils ont subi les flammes de l'extrémisme et payé le prix du sang, exactement à l'image de ce que nous vivons actuellement en Syrie. Comment les pays qui ont été victimes du même terrorisme que celui qui frappe actuellement la Syrie peuvent-ils prétendre lutter contre le terrorisme partout dans le monde alors qu'ils le soutiennent dans mon pays? Affirmer qu'il y aurait soi-disant des militants modérés et des militants extrémistes est aujourd'hui une blague de bien mauvais goût. Le terrorisme c'est le terrorisme. Il n'y a pas un terrorisme modéré et un terrorisme extrémiste. Comment devons-nous appeler ceux qui enlèvent des enfants pour vendre leurs organes hors du pays? Comment qualifier ceux qui recrutent des enfants et les empêchent d'aller à l'école, et qui au lieu de cela leur apprennent à tirer et à tuer? Dans quelle catégorie inscrire ceux qui édictent des fatwas perverses sur le jihad sexuel ou le jihad par l'inceste?

C'est nous qui étions visés par les gaz toxiques à Khan el-Assal. Nous avons demandé une mission

d'enquête et à ce que cette mission soit habilitée à déterminer qui avait utilisés des armes chimiques. Mais les États-Unis d'Amérique et leurs alliés, le Royaume-Uni et la France, ont fait barrage et insisté pour que la mission s'en tienne à déterminer si des armes chimiques avaient ou non été utilisées. En Syrie, nous avons attendu cinq mois avant que cette mission n'arrive. Une fois sur place, elle a dû partir avant d'avoir mené à bien sa tâche parce que certains États ont commencé à battre les tambours de la guerre contre mon pays.

La Syrie a accepté l'initiative louable lancée par M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie. En adhérant à la Convention sur les armes chimiques, elle a prouvé son opposition à l'utilisation de telles armes. La Syrie appelle en outre la communauté internationale à honorer la responsabilité qui lui incombe de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Syrie est connue pour respecter ses obligations et ses engagements. Je puis donc assurer l'Assemblée que nous sommes déterminés à appliquer pleinement les dispositions de la Convention et à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en tant qu'État partie à la Convention.

Cependant, le problème auquel tout le monde doit maintenant faire face est de savoir si ceux qui fournissent aux terroristes ce type d'armes, et d'autres, cesseront de le faire immédiatement et respecteront leur engagement. En effet, les terroristes présents dans mon pays obtiennent des armes chimiques d'États aujourd'hui connus de tous – des pays de la région et des pays occidentaux – et ce sont eux qui utilisent des gaz toxiques contre nos soldats et les civils sans défense.

Mettre fin aux politiques d'agression à l'égard de la Syrie est la première véritable mesure à prendre pour trouver une solution à la crise dans mon pays. Toute mention d'une solution politique alors que l'appui au terrorisme se poursuit, par des armes, des financements et un entraînement, n'est qu'un rêve et une illusion. Celui qui veut une solution politique en Syrie, sachant en particulier que la Syrie a dit et répété à maintes reprises qu'elle était pour la solution politique, doit mettre fin à toutes les pratiques et politiques d'agression contre la Syrie et se rendre à Genève sans poser de conditions.

Étant donné que ce sont les peuples qui décident de leur sort, le peuple syrien est le seul habilité à choisir ses dirigeants, ses représentants, son avenir, et la forme que prend son État, qui englobe toutes les composantes et tous les groupes qui forment le peuple syrien, y compris ceux qui ont été leurrés et se sont trompés de chemin.

Nous ne misons sur aucune autre partie que le peuple syrien, dont toutes les composantes sont déterminées à rejeter toutes les formes d'intervention étrangère dans ses affaires intérieures et à faire échec à ceux qui appellent au sectarisme, à l'extrémisme et au terrorisme. En effet, dans mon pays, il existe des liens solides entre les politiques menées par l'État et les aspirations du peuple. Les urnes, dans le cadre d'élections libres et régulières, restent la seule manière de connaître les choix du peuple syrien s'agissant de son avenir, loin des pressions terroristes et des diktats étrangers.

Il y aura toujours ceux qui ne veulent pas de solution politique et recourent systématiquement à l'agression, de manière directe ou par l'intermédiaire de leurs agents sur le terrain. C'est ce qui se passe en Syrie. Je l'ai dit, la Syrie s'est engagée en faveur d'une solution politique, mais cela ne signifie pas que nous devons laisser le terrorisme frapper les civils paisibles et regarder nos mosquées et nos églises être détruites, comme cela s'est produit à Homs, à Alep et, maintenant, à Maaloula, dont les habitants parlent encore de nos jours la langue de Jésus, que la paix soit sur lui. Ce qui se passe pour les églises et pour les mosquées vaut aussi pour tout le patrimoine culturel et historique de la Syrie et de l'humanité.

Les représentants des États membres de cette assemblée mondiale savent-ils que des terroristes originaires de plus de 83 pays tuent nos concitoyens et nos soldats au nom d'un jihad takfiriste mondial? Face à cela, certains ont-ils le droit d'exiger de l'État syrien qu'il ignore ses responsabilités constitutionnelles de protéger ses citoyens et de préserver l'unité du pays, sa souveraineté et sa stabilité? La guerre contre le terrorisme ne concerne pas seulement la Syrie. Ces terroristes rentreront un jour dans les pays dont ils sont originaires et, alors, aucun pays au monde ne sera à l'abri de ce terrorisme qui ne connaît ni frontières ni géographie.

Les événements en Syrie ont créé des besoins humanitaires de plus en plus importants dans de nombreux secteurs essentiels. Les sanctions unilatérales immorales et inhumaines imposées par les États-Unis et l'Union européenne ont détérioré les conditions de vie des Syriens à un moment où mon gouvernement travaille avec l'ONU et d'autres organisations internationales dans le cadre d'un plan d'intervention visant à répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens, en particulier ceux qui ont été contraints de quitter leurs foyers. Il convient de signaler ici qu'un grand nombre de nos

concitoyens ont dû fuir vers des pays voisins à cause des groupes terroristes armés présents dans des zones frontalières. Malheureusement, dans certains de ces pays, ces personnes ont été placées dans des camps d'entraînement militaires ou dans des lieux semblables à des centres de détention.

De cette tribune, j'appelle les Syriens à retourner dans leurs villes et leurs villages, où l'État leur garantira un retour en toute sécurité et des conditions de vie dignes, loin des souffrances inhumaines qu'ils endurent dans ces camps. Je puis assurer l'Assemblée que nous sommes prêts à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que l'aide des organisations internationales parvienne à tous les Syriens, sans discrimination et où qu'ils se trouvent, conformément à la résolution 46/182, dans le respect de la souveraineté de la Syrie.

La situation dans mon pays ne doit pas nous faire perdre de vue le problème fondamental : la situation en Palestine et dans le Golan. La République arabe syrienne affirme son droit naturel à récupérer l'ensemble du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et souligne qu'elle rejette toutes les mesures prises par Israël, la Puissance occupante, en vue de modifier les caractéristiques naturelles, géographiques et démographiques du Golan, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de la résolution 497 (1981) en particulier. La Syrie réaffirme également son appui aux droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien, notamment son droit au retour et à l'autodétermination, et son droit d'édifier son État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem pour capitale.

Maintenant que nous avons adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, nous appelons de nouveau la communauté internationale à s'employer à éliminer toutes les armes de destruction massive de la région du Moyen-Orient. À cet égard, la Syrie rappelle l'initiative qu'elle a prise fin 2003, dans le cadre de son mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, et invite le Conseil de sécurité à l'adopter.

La Syrie insiste sur le fait que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ne sera possible que si Israël, la seule puissance nucléaire de la région, accède à tous les traités interdisant de telles armes, et place ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Syrie souligne en même temps

les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires relatives au droit qu'ont tous les pays d'acquiescer la technologie nucléaire à des fins pacifiques. La Syrie condamne le fait que les États-Unis et Israël continuent d'entraver l'organisation de la conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui aurait dû se tenir en 2012.

Mon pays appelle les États-Unis, les pays de l'Union européenne et d'autres à s'abstenir d'adopter des mesures économiques unilatérales immorales qui violent les règles du droit international et les principes du libre-échange. Nous appelons donc à la levée du blocus imposé par les États-Unis à Cuba depuis des décennies. Nous appelons également de nouveau à la levée et à la suppression de toutes les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie et aux peuples d'autres pays, notamment le Venezuela, le Bélarus, l'Iran et la République populaire démocratique de Corée.

Nous espérons que l'ONU guidera les peuples du monde vers un avenir meilleur, qui réponde à leur aspiration à la prospérité, au développement et à l'autosuffisance alimentaire, à l'abri de toute forme de tension, d'affrontement et de guerre, afin de réaliser ainsi les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en vue de garantir la souveraineté des États et l'égalité de droits et de devoirs entre les États.

À cet égard, mon pays salue les efforts déployés par les États-Unis et l'Iran pour combler le fossé de méfiance qui s'est creusé entre les deux pays et il espère que nous en verrons les effets constructifs et positifs dans la stabilité des relations internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au, Vice-Président du Cabinet ministériel et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, S. E. M. Rachid Meredov.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de l'honneur qui nous est fait en nous permettant de prendre la parole devant l'Assemblée générale depuis cette tribune. Mais avant de commencer, je voudrais transmettre les salutations du Président turkmène, S. E. M. Gurbanguly Berdimuhamedov, à l'Assemblée générale, à laquelle il souhaite bonne chance pour la présente session. Je félicite également M. John William Ashe de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session et lui souhaite plein succès dans l'exercice de

cette responsabilité. J'aimerais également remercier M. Vuk Jeremić, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, du doigté et de l'efficacité dont il a fait preuve à ce poste.

Le Turkménistan considère la présente session comme une phase importante du processus de consolidation des efforts de la communauté internationale en vue de renforcer la paix, la stabilité et la sécurité universelles par l'adoption de décisions importantes sur le développement durable, ainsi que de faire pièce aux nouveaux défis et menaces qui se font jour. Nous pensons qu'un strict respect des principes et des normes de la Charte des Nations Unies est une condition essentielle de la paix et de la stabilité stratégique à long terme.

Dans cette conviction, le Turkménistan applique de façon systématique et résolue une politique de paix, de bon voisinage et de promotion active des processus de maintien de la paix. Par principe, nous rejetons l'utilisation de la force militaire comme outil de politique étrangère et de relations internationales. Notre pays est convaincu que les solutions fondées sur l'utilisation de la force sont vouées à l'échec. Non seulement, en effet, elles n'éliminent pas les causes de conflit, mais elles ne créent pas non plus les conditions d'une réponse adéquate aux nombreux problèmes apparaissant à la fin de l'action militaire. Par conséquent, la politique turkmène accorde la priorité au règlement de toute situation par des moyens pacifiques, politiques et diplomatiques, que le Turkménistan considère comme les principales ressources légitimes dont nous disposons au sein du système des Nations Unies. Cette démarche est fondée sur notre objectif commun d'édifier un monde libéré du conflit.

À la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Président turkmène a lancé une initiative en vue de l'adoption d'une déclaration des Nations Unies sur l'utilisation prioritaire des moyens politiques et diplomatiques dans le règlement des problèmes internationaux. Aujourd'hui, nous constatons que l'élaboration de ce document est d'une actualité pressante. Le Turkménistan réaffirme, par conséquent, sa ferme détermination d'engager un débat de fond sur cette initiative avec tous les États Membres intéressés. Nous sommes convaincus que l'adoption d'une telle déclaration permettrait d'élargir et de renforcer la base juridique des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres entités des Nations Unies

traitant des questions relatives à la paix, à la stabilité et à la sécurité mondiales.

Les délicats processus en cours aujourd'hui dans le monde appellent une démarche responsable, réfléchie, mais aussi efficace et efficiente de la part des Nations Unies. Cela est directement lié, également, aux importants enjeux du désarmement. En prenant une part active au dialogue multilatéral sur les questions de désarmement, mon gouvernement témoigne concrètement de son ferme engagement en faveur du respect des normes internationales fondamentales régissant le processus de désarmement et le régime de non-prolifération des armes de destruction massive. En suivant cette voie et en tenant compte de la nécessité de redynamiser la discussion et d'examiner sérieusement les questions de désarmement, le Turkménistan propose la convocation en 2014 d'une réunion internationale de haut niveau sur les questions de désarmement. Nous sommes prêts à mettre en place toutes les conditions qui s'imposent et à fournir les infrastructures nécessaires à la tenue de cette réunion dans notre capitale.

Aujourd'hui, les problèmes liés au renforcement de la paix et de la stabilité et au développement durable des différents pays et nations sont au nombre des enjeux les plus importants de la politique mondiale. Leur règlement dépend essentiellement de la mise en place et du bon fonctionnement des bases juridiques et organisationnelles nécessaires dans le domaine de la coopération politique internationale. À cet égard, il nous paraît indiqué que l'Assemblée générale examine à la présente session les questions relatives à l'amélioration et au renforcement de l'interaction multilatérale pouvant servir de cadre politique à l'adoption de décisions acceptables par tous sur les questions urgentes de politique régionale et internationale.

Il convient de noter à cet égard que l'ONU mène déjà dans ce domaine un travail utile. Ainsi, par exemple, l'établissement de centres de diplomatie préventive des Nations Unies dans différentes régions du monde est devenu une forme extrêmement efficace de travail conjoint aux fins du renforcement de la sécurité, de la prévention des conflits et de l'élimination de leurs causes sous-jacentes. Il est bien connu que le premier de ces centres, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui siège à Achgabat, a ouvert ses portes en décembre 2007. De notre point de vue, l'expérience de l'ONU s'agissant de la création de mécanismes et institutions nouveaux visant à former un système d'interaction internationale

aux niveaux mondial et régional doit absolument être reproduite par ses différents États Membres.

Conscient de la nécessité d'améliorer l'efficacité des contacts interétatiques au niveau régional, le Turkménistan est à l'origine d'une initiative visant à mettre en place un mécanisme permanent de dialogue politique en Asie centrale, sous la forme d'un forum pour la paix et la coopération. Nous pensons que ce forum contribuera à l'élaboration de stratégies consensuelles permettant de trouver des solutions aux questions les plus importantes qui concernent le développement actuel et à venir de l'Asie centrale et des régions voisines. En outre, ce forum pourrait servir de base à l'établissement d'un conseil consultatif des chefs d'État d'Asie centrale. Nous sommes convaincus que la mise au point de nouveaux modèles d'interaction politique entre les États de la région, conjuguée au fonctionnement efficace des structures des Nations Unies dans la région, serait un fondement fiable et une source de stabilité pour toute l'architecture des relations interétatiques en Asie centrale dans les années à venir.

La réalisation des objectifs de sécurité globale et universelle dépend dans une large mesure de la sécurité énergétique.

Et la réalisation de ces objectifs est à son tour l'un des éléments les plus importants d'une économie mondiale stable, qu'ils permettent de protéger contre les distorsions et les perturbations. À cet égard, la mise au point d'un mécanisme international prévoyant un ensemble de garanties en ce qui concerne l'approvisionnement mondial en énergie est une tâche d'importance primordiale. Il est également nécessaire de souligner l'importance du travail conjoint et des efforts coordonnés de tous les États Membres en vue de mettre au point et d'adopter des démarches communes rationnelles aux fins du règlement des questions de sécurité énergétique.

La création par l'ONU d'une nouvelle série d'outils juridiques pratiques internationaux à caractère universel est un aspect clef de ce processus. Ils devraient à notre avis consister en trois éléments principaux : un document multilatéral des Nations Unies fournissant la base juridique des relations dans le domaine de l'approvisionnement mondial en ressources d'énergie; une structure correspondante des Nations Unies qui assurerait la mise en œuvre des dispositions du document ci-dessus; et une base de données internationale conçue pour la collecte et l'analyse des données sur la mise en

œuvre des obligations internationales contractées par les États participants.

On sait que le 17 mai 2013, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 67/263, à partir d'un projet proposé par le Président du Turkménistan, sous le titre « Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale ». L'importance de ce document réside principalement dans le fait qu'il forme le socle d'un partenariat énergétique mondial tenant compte des intérêts des États producteurs, des États de transit et des États qui consomment ces sources d'énergie.

Conformément à la lettre et à l'esprit de cette résolution, notre pays propose aux États Membres de créer, au cours de la présente session de l'Assemblée, un groupe international d'experts chargé de la mise au point d'un nouveau mécanisme en matière de sécurité énergétique. À cette fin, le Gouvernement turkmène propose de convoquer une réunion internationale d'experts sur ce sujet en 2014. Nous sommes prêts à travailler en étroite coopération avec tous les États Membres ainsi que le Secrétariat de l'ONU afin d'organiser et de tenir cette réunion.

À l'heure actuelle, le règlement des questions de sécurité et de développement durable dépend largement du niveau de la coopération internationale dans le domaine important des transports et des communications. Le potentiel géo-économique des nouvelles voies de transport et de transit mondial joue un rôle considérable. Ces voies représentent de vastes espaces et d'énormes ressources humaines ainsi que des investissements considérables. Tout cela crée des perspectives nouvelles de transformation du secteur des transports en l'un des facteurs les plus importants de développement durable.

Le Turkménistan est convaincu que l'architecture de transport du XXI^e siècle fournit le cadre d'une percée dans le domaine de l'intégration, par la conjugaison des efforts communs des régions et la mise en commun des ressources et du potentiel industriel et humain. Nous sommes fermement convaincus qu'un tel système mixte de communication et de transport, comprenant les grands pôles et réseaux maritimes, routiers, ferroviaires et aériens internationaux et régionaux, ainsi que leur intégration optimale et l'utilisation de leurs avantages spécifiques, sont la voie d'avenir.

La mise en œuvre concrète de cette idée a d'ailleurs fait l'objet d'une manifestation de haut niveau sur les modalités, l'interconnectivité et le programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à New York le 26 septembre. Organisée par le Gouvernement turkmène et l'Union internationale des transports routiers, elle a porté sur la recherche de solutions efficaces en ce qui concerne l'établissement d'infrastructures de transport modernes, diversifiées et sûres dans le monde entier.

Nous considérons qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue multilatéral sur les questions de transport engagé au cours de la présente session de l'Assemblée générale. À cet égard, le Turkménistan aimerait proposer d'accueillir en 2014 à Achgabat une conférence internationale sur le rôle des couloirs de transport et de transit dans la coopération, la stabilité et le développement durable au niveau international.

En ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, nous pensons qu'il convient avant tout de s'attacher à la conciliation des intérêts économiques objectifs des États avec la nécessité de maintenir un équilibre écologique suffisant et de prévenir les dommages à l'environnement. Cela implique à son tour l'utilisation de technologies environnementales de pointe et la mise au point de solutions innovantes aux fins de la préservation de la nature. Préserver la composante environnementale significative de l'espace économique mondial fait désormais partie intégrante de l'efficacité de ce dernier.

Nous apprécions au plus haut point les efforts entrepris par le Secrétaire général, ainsi que les mesures successives adoptées par la communauté internationale à l'occasion des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague et de Cancún et au cours de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban, qui ont graduellement jeté les fondements permettant l'adoption de décisions globales lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Nous attendons avec intérêt la poursuite d'un dialogue international constructif sur ce sujet au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée. Nous sommes convaincus de la nécessité de conjuguer nos efforts dans ce domaine aux niveaux international, régional et national et de coordonner efficacement les efforts des États et ceux de l'ONU.

Compte tenu des nombreux aspects que revêt la problématique des changements climatiques, le Turkménistan déclare, à la présente session de l'Assemblée générale, qu'il est prêt à apporter sa contribution au renforcement du rôle des mécanismes multilatéraux internationaux visant à prévenir les incidences néfastes des changements climatiques mondiaux. Nous faisons référence, en particulier, à la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. À cet égard, nous sommes disposés à accueillir au Turkménistan la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 2014.

En outre, notre pays aimerait lancer une initiative visant à la création d'une entité spécialisée, un centre sous-régional sur les technologies relatives aux changements climatiques en Asie centrale et dans le bassin de la mer Caspienne. Nous pensons que cette entité permettrait en effet d'aider les pays de nos régions à renforcer considérablement leur interaction dans le domaine de la sécurité environnementale et qu'elle contribuerait à la coordination efficace des efforts interrégionaux en la matière.

Les défis que doit relever la communauté des nations dans le domaine de la sécurité et du développement durable ne peuvent être relevés si nous ne trouvons pas de solution aux problèmes humanitaires à l'échelle internationale. Nous voulons parler en particulier du grave problème mondial que constitue le sort des réfugiés et des personnes apatrides. En qualité de membre permanent du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Turkménistan a accumulé une expérience précieuse dans le règlement des questions relatives aux personnes forcées de quitter leur pays d'origine. De concert avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous proposons que toutes les parties intéressées prennent connaissance du travail qu'effectue le Turkménistan dans la pratique sur la question de l'octroi de la citoyenneté aux réfugiés et aux personnes apatrides.

À cet égard, il serait indiqué de travailler conjointement avec les institutions humanitaires du système des Nations Unies à la mise au point d'un programme social approprié. De plus, compte tenu des résultats de la Conférence ministérielle internationale sur la situation des réfugiés dans le monde musulman, organisée par l'Organisation de la coopération islamique

à Achgabat en mai 2012, nous considérons qu'il est nécessaire de mettre au point des solutions à long terme sur ces questions, sur la base des normes généralement reconnues du droit international. En vue d'un débat sur ces questions, nous sommes prêts à accueillir en 2014 au Turkménistan une manifestation de haut niveau en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Aujourd'hui, alors que les États Membres débattent activement du rôle et de la place de l'ONU dans les relations internationales, le Turkménistan déclare que la priorité absolue de sa stratégie de politique étrangère est le maintien d'une coopération constructive et multilatérale avec l'ONU. En effet, nous sommes convaincus que c'est à l'ONU, principale organisation internationale et universelle, d'adopter des décisions sur les questions les plus importantes allant du développement mondial à la paix et la sécurité globales. Depuis sa création, l'ONU a prouvé qu'elle était le pilier de tout le système de stabilité internationale et le mécanisme permettant le juste règlement des problèmes internationaux les plus complexes.

Dans le même temps, nous partageons l'opinion selon laquelle il est de plus en plus pressant d'apporter un nouveau souffle à l'Organisation, compte tenu des mutations rapides qui caractérisent le monde moderne. C'est pourquoi le Turkménistan est en faveur d'un rôle renforcé et élargi de l'ONU au niveau mondial.

Nous sommes intimement convaincus que le droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies, fondée sur les principes de paix, d'égalité des droits et de respect entre les nations et de souveraineté des pays, doivent demeurer la clef de voûte de l'ordre mondial au XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État chargé des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla.

M. Abdulla (Oman) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir, tout d'abord, de féliciter chaleureusement le Président de l'Assemblée générale et son pays ami, Antigua-et-Barbuda, de son élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions et pouvons l'assurer que le Sultanat d'Oman est disposé à coopérer avec lui et avec toutes les délégations des États Membres pour que nous puissions atteindre les objectifs recherchés.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre gratitude à son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, représentant de la République de Serbie, un pays ami, pour le brio avec lequel il a mené les travaux de la session précédente. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de tous ses efforts pour asseoir le rôle de l'Organisation et perfectionner ses mécanismes opérationnels pour répondre aux problèmes actuels et aux évolutions récentes et faire en sorte que le monde soit le mieux préparé possible.

Les multiples succès et accomplissements de l'ONU depuis sa création en 1945 ont permis au monde de vivre dans une sécurité et une stabilité plus grandes. Toutefois les mutations rapides que nous observons aujourd'hui, y compris une croissance démographique soutenue, la hausse de la demande mondiale en énergie et en ressources naturelles et les avancées prodigieuses dans le domaine des communications et des nouvelles technologies, s'accompagnent d'une multitude de difficultés. Des efforts conjoints et une coopération accrue entre les gouvernements sont nécessaires pour y faire face et trouver les solutions adaptées. Une telle action suppose que l'Organisation et ses différents organes aient les moyens de renforcer leur capacité de répondre aux attentes et aux évolutions mondiales, en mettant fortement l'accent sur les questions vitales et urgentes.

La modernisation, le développement et le changement font partie de la vie. Toutefois ils doivent s'accompagner d'une sécurité et d'une stabilité accrues, qui doivent se fonder sur la coopération entre toutes les nations et devraient viser la réalisation d'objectifs de développement durable.

Les événements récents survenus dans divers pays du Moyen-Orient sont le résultat d'une réaction sincère face aux difficultés socioéconomiques que connaissent les populations de la région et à la capacité réduite des institutions de pleinement répondre aux besoins et aux attentes des peuples. Malgré les pertes de vies humaines et les dégâts matériels dans ces pays, des efforts sont actuellement déployés pour rétablir la stabilité et redresser l'économie, et en tant que tels ils méritent que nous les appuyions.

Mon pays se félicite du consensus auquel le Conseil de sécurité est parvenu sur la question des armes chimiques en Syrie et de l'adoption unanime de la résolution 2118 (2013). La conférence Genève II va être déterminante pour favoriser des négociations entre

le Gouvernement syrien et les forces de l'opposition. Nous estimons que l'objectif doit être un cessez-le-feu et la formation d'une autorité de transition dotée des pouvoirs nécessaires pour surmonter les gigantesques difficultés causées par une guerre qui dure depuis près de trois ans.

La communauté internationale doit être prête à fournir un appui et une assistance humanitaire aux déplacés syriens et à tous ceux qui sont touchés par cette guerre effroyable. Mon pays confirme qu'il continuera de venir en aide aux déplacés syriens et se dit prêt à participer à l'effort international pour apporter une aide humanitaire dans le territoire syrien.

Nous accueillons favorablement les évolutions positives enregistrées en Somalie grâce aux efforts de restauration de l'État somalien que déploie le Président Hassan Sheikh Mohamud. Nous espérons que nos frères de la République fédérale de Somalie seront en mesure de mettre en œuvre le programme de réforme politique et économique auquel la communauté internationale a apporté son soutien.

Parmi les grandes questions internationales qu'il reste à résoudre, il y a la question palestinienne, qui est considérée comme la clef de toute paix globale au Moyen-Orient. En dépit des efforts consentis et des accords conclus grâce à des négociations directes entre les Gouvernements israéliens successifs et l'Organisation de libération de la Palestine, aucun règlement n'a encore été trouvé. À cet égard, mon pays appuie les efforts du Président Obama et de son Secrétaire d'État, M. John Kerry, car ils offrent une chance de paix à tous les habitants de la région. Une telle paix apporterait le développement socioéconomique et ranimerait les espoirs d'une coexistence pacifique entre les peuples de la région, ce qui permettrait au Moyen-Orient d'apporter une contribution positive à la civilisation mondiale.

Mon pays continue d'appuyer les initiatives visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, car il est pleinement conscient des effets de ces armes sur la sécurité et la stabilité des États, des régions et du monde en général.

Nous insistons sur le droit des États à profiter des avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et nous tenons à rappeler que le différend actuel sur cette question ne sera pas réglé au moyen de politiques et de pratiques coercitives, telles les sanctions et autres mesures draconiennes.

Ces mesures sont limitées dans le temps et leur efficacité ne peut être réelle. En revanche, une diplomatie créative peut aider tous les États à profiter des bienfaits des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Par ailleurs, nous espérons que la communauté internationale, en particulier les pays dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sera en mesure de persuader d'autres États du Moyen-Orient d'adhérer au Traité et de soumettre leurs installations nucléaires au régime des garanties généralisées dont l'Agence internationale de l'énergie atomique a la supervision. On contribuerait ainsi à parvenir à l'universalité du Traité et à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Cet objectif mérite d'être appuyé par tous les pays, en particulier les grandes puissances.

Nous déplorons que la conférence internationale sur le Moyen-Orient n'ait pas eu lieu comme le prévoyait la décision adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 2010, et ce, parce que certaines parties n'étaient pas favorables à sa convocation. Cet échec traduit un manque de compréhension des conditions de vie, des objectifs et des aspirations des peuples du Moyen-Orient.

Forts de notre attachement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, je tiens à signaler que nous avons atteint les objectifs et toutes cibles y relatives. Nous avons déjà annoncé récemment que nous avons atteint les objectifs 4 et 5 à 100 %.

En ce qui concerne la protection de l'environnement et la conservation de la nature, depuis le début de la renaissance impulsée par S. M. le Sultan Qaboos bin Said, mon pays, conformément à sa stratégie nationale de protection de l'environnement, a systématiquement intégré les questions environnementales à ses programmes et objectifs de développement, afin de trouver un équilibre entre objectifs de développement ambitieux et viabilité et préservation de l'environnement.

Mon pays s'est aussi employé à partager avec la communauté internationale son souci de l'environnement et de la conservation de la nature. Nous avons participé à de nombreuses conférences régionales et internationales sur l'environnement, notamment la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue au Qatar en décembre 2012. Nous attendons avec intérêt notre participation à la dix-neuvième session, qui se déroulera à Varsovie en novembre.

Le droit à la science et à la connaissance est un droit auquel toute l'humanité devrait avoir accès. Les utilisations et applications de la technologie moderne, qui a connu de formidables avancées, sont devenues un outil essentiel de notre vie quotidienne grâce à la créativité scientifique et intellectuelle. Aussi mon pays s'est-il attelé à suivre le rythme des progrès dans ces domaines afin répondre à nos besoins actuels. Pour cela, nous avons créé de nombreux centres et comités qui encouragent la recherche et le développement, notamment le Conseil de la recherche scientifique, le Centre pour l'innovation industrielle, le Centre national des entreprises et des activités commerciales et l'Oasis du savoir. Nous abritons aussi sur notre sol le Centre de recherche du Moyen-Orient sur le dessalement de l'eau.

Mon pays est en train d'élaborer les grandes directives de la stratégie nationale en faveur de la recherche et du développement et de la connaissance scientifique. Nous essayons aussi de nous familiariser avec les technologies modernes et d'encourager la jeunesse omanaise à exercer diverses professions dans les domaines de la science et des technologies. À cet égard, nous sommes ouverts à toute forme de coopération, d'investissement et de partenariat constructifs avec tous les autres centres, universités, institutions et industries spécialisées aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé et aux niveaux national, régional et international. Nous voulons également tirer parti de la situation géographique d'Oman pour en faire une plaque-tournante et un point d'entrée du savoir et de la créativité pour les marchés régionaux et internationaux.

En conclusion, nous souhaitons plein succès au Président de l'Assemblée pour la présente session qui, nous l'espérons, aboutira à la formulation d'une vision réaliste et nouvelle, une vision inspirée qui saura insuffler un élan nouveau pour notre temps, une vision qui reflétera les aspirations de toutes les générations et de toutes les personnes et mettra tout en œuvre pour les concrétiser.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au, Ministre des affaires étrangères de l'Islande, S. E. M. Gunnar Bragi Sveinsson.

M. Sveinsson (Islande) (*parle en anglais*) : Nous avons une nouvelle fois été tout récemment les témoins d'attentats odieux contre des personnes innocentes, au Kenya, en Iraq et au Pakistan. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles. Tous les gouvernements ont la responsabilité fondamentale de protéger leurs citoyens. Il y a quelques semaines, des armes chimiques

ont été utilisées en Syrie. Il est difficile de trouver des mots suffisamment durs pour dire à quel point nous condamnons ce fait. Le droit international a été violé, des crimes de guerre ont été commis et des valeurs universellement partagées ont été foulées aux pieds. Les responsables doivent rendre des comptes et devraient répondre de leurs actes devant la Cour pénale internationale.

Les ravages infligés au peuple syrien doivent cesser. Le pays est en ruine. Des vies innocentes sont perdues tous les jours, plus de 6 millions de personnes sont déplacées et la stabilité de la région est menacée. Le Gouvernement syrien n'a pas assumé ses responsabilités à l'égard de sa population. Il a choisi les représailles et la violence sans relâche, plutôt que la voie de la réforme, de la réconciliation et de l'amélioration des droits des citoyens. La crise nécessite une action ferme de la part de la communauté internationale. La Syrie doit se conformer à ses obligations internationales, et toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et nous prions ce dernier de veiller à ce que la Syrie honore pleinement tous ses engagements. Il faut aussi mettre en œuvre les dispositions du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et la convocation d'une conférence de "Genève II" est une urgence. La tragédie syrienne met une nouvelle fois en lumière l'importance fondamentale du droit international et de l'ordre mondial.

Certaines des plus grandes réalisations de l'ONU concernent le droit international. Entre ces murs, l'histoire des relations internationales continue de s'écrire et de nouvelles initiatives courageuses sont prises. La dernière réussite en date est l'adoption du Traité sur le commerce des armes. L'Islande est fière d'être le premier État à avoir ratifié ce traité historique. Nous appelons tous les États, notamment ceux qui exportent des armes, à faire de même, afin que le Traité entre en vigueur sans délai.

En l'an 2000, les dirigeants du monde se sont rassemblés dans cette ville et ont pris une décision historique en adoptant la Déclaration du Millénaire. Depuis, les objectifs du Millénaire pour le développement nous ont été très utiles. Depuis bientôt 15 ans, ils orientent et guident les priorités de développement des pays et des organisations. Ils ont permis une plus grande prise de conscience vis-à-vis de la pauvreté abjecte et inspiré de nouvelles politiques. Les objectifs du Millénaire pour

le développement occupent d'ailleurs une place centrale dans la politique de développement de l'Islande, et mon gouvernement est fermement déterminé à assumer ses responsabilités au sein d'un monde interdépendant. De nouveaux objectifs vont être définis, mais l'accent devrait demeurer sur l'élimination de la pauvreté, la réalisation de l'égalité entre les sexes, l'amélioration de la santé et l'éducation des filles et des garçons.

La pression qui pèse sur notre écosystème exige qu'une action urgente soit menée pour lutter contre la pollution et la dégradation des terres, et que l'on analyse de façon équilibrée la préservation et l'utilisation des ressources naturelles. Il est difficile de garantir la sécurité alimentaire lorsque les ressources foncières et hydriques sont menacées. Notre devoir est de partager nos données d'expérience et notre savoir-faire pour restaurer les sols et améliorer la gestion des terres, et ainsi transformer les déserts en champs en fleurs.

En outre, les changements climatiques et les catastrophes comme celle de Fukushima nous ont appris qu'une véritable transformation de l'énergie est nécessaire. Une énergie sûre, propre et renouvelable est la voie de l'avenir. L'Islande a subi une véritable révolution énergétique. Aujourd'hui, la quasi-totalité de nos besoins en chauffage et en électricité sont satisfaits grâce à l'énergie renouvelable. Cette réussite a donné lieu à un partenariat productif entre l'Islande et l'ONU, et désormais également avec la Banque mondiale.

Notre monde est riche. Cette richesse n'existe pas uniquement dans les minéraux de la Terre, la puissance des fleuves et la richesse des ressources marines vivantes. Notre plus grande richesse, ce sont les populations – les connaissances, les expériences, le voyage constant de l'esprit humain pour explorer et trouver de nouvelles solutions.

L'Islande se sert de ces atouts dans sa coopération au service du développement. Nous sommes fiers d'offrir au monde notre savoir-faire là où il peut véritablement changer les choses – s'agissant du développement de l'énergie géothermique, de la gestion durable des pêches, de la restauration des sols fertiles et de la promotion de l'égalité des sexes. Plus de 2 500 experts originaires de toutes les régions du monde ont pu profiter des activités proposées par les quatre programmes de formation de l'Université des Nations Unies en Islande depuis le lancement du premier programme il y a 35 ans. L'Islande se concentrera sur ces quatre mêmes sujets dans le processus pour l'après-2015. Je voudrais insister sur le fait que le processus doit être mené dans un véritable

esprit démocratique. Il doit être ouvert et tous les États Membres doivent pouvoir y participer.

En jetant un coup d'œil dans cette salle de l'Assemblée, je me sens inspiré par l'histoire et le succès de l'Organisation, traduisant l'immense diversité et le talent de l'humanité, et également par les perspectives d'avenir positives que représente le riche réseau de représentants de tous les États Membres. Mais le succès ne doit pas occulter notre vision ou altérer notre jugement. Les défauts du Conseil de sécurité ont malheureusement été mis à nu dans le cas de la Syrie. En outre, l'absence de réforme organisationnelle nuit à la crédibilité de l'ONU.

Beaucoup reste à faire dans de nombreux domaines. Tant que certaines personnes continueront d'être maltraitées en raison de leurs opinions, de leur race ou de leur religion, voire considérées comme des hors-la-loi à cause de leur orientation ou identité sexuelles, les obligations en matière de droits de l'homme ne seront pas respectées. Nous sommes choqués que des lois adoptées récemment par certains pays violent les principes fondamentaux de l'égalité et de la liberté d'expression. La responsabilité d'y remédier et de garantir la protection et la promotion des droits de l'homme nous incombe à nous, les hommes politiques. En s'exprimant à cette tribune, chacun et chacune d'entre nous s'engage à respecter ces valeurs communes de l'ONU.

La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une autre tâche urgente. En 2015, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing. Nous appelons tous les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'Islande propose de célébrer cet anniversaire par une campagne de 12 mois, axée sur chacun des 12 thèmes de Beijing. Nous notons qu'ONU-Femmes est en train d'élaborer une stratégie en ce sens.

Un élément important de la Déclaration de Beijing est l'importance de la participation active des femmes au développement de la démocratie. Les femmes du monde arabe ont donné à cet objectif une nouvelle et puissante signification au cours des trois dernières années. Les femmes ont assumé leur véritable rôle et ont appelé leurs dirigeants à faire montre d'un véritable leadership. Elles appellent au respect des droits de l'homme et à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, et revendiquent la liberté d'exprimer leurs

opinions et de décider de leur propre avenir par des moyens démocratiques.

Le Président assume la présidence.

Il est regrettable que les faits survenus dans la région aient été éclipsés par la discorde politique et la poursuite de la violence. Nous déplorons la perte de vies humaines et condamnons toutes les violences. Nous appelons aussi les gouvernements de la région à prouver leur attachement à la démocratie par des actions concrètes.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient ne saurait être dissociée du conflit israélo-palestinien. Comme l'a dit le Président des États-Unis, M. Obama, les Palestiniens ont le droit de vivre en toute sécurité et dans la dignité dans leur propre État souverain. La sécurité d'Israël dépend de la réalisation d'un État palestinien, et la stabilité ne sera possible que grâce à la mise en œuvre de la solution des deux États, avec un État d'Israël vivant dans la sécurité. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers de paix entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, et rendons hommage au Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, pour son engagement à cet égard. Nous devons respecter le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, de même que le droit d'Israël à exister en paix avec ses voisins. Mais le temps nous est compté.

Les activités de colonisation se poursuivent, en violation du droit international, et menacent de rendre la solution des deux États impossible à mettre en œuvre. Par conséquent, le Gouvernement israélien doit cesser toutes ses activités de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous dénonçons la politique oppressive du Hamas, et condamnons les tirs aveugles de roquettes menés depuis Gaza. Nous appelons également Israël à mettre fin au blocus du territoire.

Le respect du droit international est fondamental pour les relations entre États. En cas de divergence de vues, nous devons toujours rechercher des accords par la concertation, les négociations ou d'autres moyens de règlement pacifique. Le principe de l'état de droit, qui est l'un des principes fondateurs de l'ONU, est essentiel pour nous tous – grands pays et petits pays.

Un accord international auquel l'Islande attache beaucoup d'importance est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'adoption de cette importante Convention il y a 30 ans fut une véritable réussite, et elle a prouvé son utilité au cours du temps. La Convention sur le droit de la mer est la preuve

que l'ordre international peut mieux fonctionner, et décrit comment les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques. La Convention sert de base à la gestion rationnelle des ressources. Cependant, la réalisation de cet objectif se révèle difficile pour nombre d'États. La communauté internationale doit davantage aider les pays en développement à mieux conserver et utiliser leurs ressources et à réformer leurs politiques de gestion. Ardent défenseur de la Convention, l'Islande est fermement attachée à ses dispositions. Nous protestons dans les termes les plus forts lorsque des parties prenantes brandissent des menaces de recours à des mesures coercitives en cas de désaccord.

Les Islandais savent mieux que quiconque que la santé de l'océan et ses ressources doivent être préservées. Il est essentiel à notre existence et à notre subsistance. La préservation, la gestion rationnelle et l'utilisation durable des ressources naturelles sont des principes que nous suivons scrupuleusement dans nos politiques. Nous assumons avec sincérité et sérieux la responsabilité de préserver les richesses de la Terre. Pour la même raison, les huit pays de l'Arctique ont mis en place une coopération régionale productive. Alors même que le monde constate les rapides changements survenant dans l'Arctique, nous qui vivons dans cette partie du monde savons combien il est urgent d'agir et de préparer l'avenir. Il faut protéger le fragile environnement, créer des possibilités économiques et respecter les besoins des populations vivant dans l'Arctique.

En tant que gardiens de l'Arctique, nous prenons notre devoir très au sérieux. Par conséquent, ce fut un grand plaisir et un honneur pour moi d'accueillir le Secrétaire général en Islande l'été dernier. Au cours de sa visite, je lui ai montré comment les effets des changements climatiques dans le monde faisaient fondre les glaciers dans le nord. Après notre visite dans les hauts plateaux du centre, le Secrétaire général a indiqué que non seulement nous avions vu de nos propres yeux la glace disparaître, mais que nous avions également entendu le bruit de la fonte des glaces – un bruit très fort.

Durant son séjour, le Secrétaire général a donné aux Islandais un aperçu du travail des Nations Unies – comment, chaque jour, l'ONU change pour le mieux la vie d'innombrables personnes dans le monde, en aidant les réfugiés, en fournissant une aide humanitaire et en sauvant la vie des enfants. L'ONU est une force au service du bien dans le monde. Ensemble, nous pouvons influencer sur le cours des choses; unis, nous protégeons

l'environnement, préservons la paix et sauvons des vies. Plus nous serons unis, meilleur deviendra le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize, S. E. M Wilfred Elrington.

M. Erlington (Belize) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, j'ai le privilège de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de mon pays, le Belize. Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous félicite de votre élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Vous démontrez ainsi à tous les peuples des Caraïbes et du monde le destin élevé auquel chacun de nous peut aspirer en combinant effort et caractère. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'appui sans faille du Belize tout au long de votre mandat. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président de l'Assemblée à sa soixante-septième session.

C'est en vue de réaliser le double idéal de règlement pacifique des conflits et d'amélioration des conditions de vie de tous les peuples du monde que les dirigeants des États Membres font ce pèlerinage annuel en septembre pour prendre la parole devant l'Assemblée générale. Le Belize voudrait féliciter l'ONU et ses dirigeants au fil des ans pour leurs efforts inlassables en vue d'accomplir la mission centrale de l'Organisation.

Suite à la proclamation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, tous les pays ont œuvré de concert afin d'examiner et de combler les lacunes identifiées dans leur programme de développement en vue de réduire la pauvreté. Ce fut un événement remarquable et une percée majeure pour le programme de développement des Nations Unies. Ces objectifs ont suscité l'espoir que les pays riches, les institutions financières et les philanthropes allaient fournir aux pays embourbés dans la pauvreté l'aide considérable dont ils avaient désespérément besoin et mettre à leur disposition des technologies et d'autres formes d'aide au développement. C'était indiscutablement une bonne nouvelle. Il n'était pas sans rappeler le Plan Marshall, qui a sauvé l'Allemagne et le Japon de la ruine après la Seconde Guerre mondiale et leur a permis d'atteindre des niveaux de prospérité qu'ils n'avaient jamais connus auparavant.

À la fin des années 90, la plupart des pays du monde se trouvaient dans une situation désespérée. D'après l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, plus de 60 % des personnes dans le monde vivaient avec 2 dollars ou moins par jour, tandis que plus d'un milliard de personnes vivaient avec moins d'un dollar par jour. Près d'un milliard de personnes étaient analphabètes. Huit cents millions de personnes souffraient d'une faim chronique – une personne sur sept dans le monde –, dont 200 millions d'enfants. En outre, 1,3 milliard de personnes n'avaient pas accès aux services de santé de base, d'assainissement et d'éducation. Aujourd'hui, 13 ans plus tard, alors que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement se poursuit, à l'heure du bilan, nous constatons que même si une petite minorité de pays ont enregistré des grands succès, la vaste majorité des pays sont encore enlisés dans la pauvreté, et ne montrent que peu de signes de développement, voire aucun.

Nous constatons avec déception que les pays riches se sont montrés incapables d'honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement destinée aux pays pauvres. Les ressources fournies par les institutions financières internationales et les autres donateurs privés sont de loin inférieures à celles dont les pays pauvres ont besoin pour atteindre ces objectifs louables, et d'ailleurs, fondamentaux. Il faut se rendre à l'évidence : pour des raisons inexplicables, les pays développés ont abandonné l'objectif 8 – Mettre en place un partenariat pour le développement. Sans la coopération des pays développés, la réalisation par les pays pauvres des objectifs du Millénaire pour le développement restera une illusion.

Les pays pauvres ne disposent ni des cadres qualifiés, ni des ressources financières, humaines et techniques, ni des infrastructures, ni des niveaux nécessaires d'investissement et de commerce, ni des institutions nécessaires pour atteindre un niveau de développement permettant de générer la richesse indispensable pour couvrir les dépenses liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, plus important, pour garantir la viabilité des résultats obtenus. Pire encore peut-être, de trop nombreux pays n'ont aucune chance de se doter d'une telle capacité dans un proche avenir. Malgré cela, le Belize reste attaché à la réalisation de ces objectifs et nous ne ménageons aucun effort à cette fin.

Monsieur le Président, compte tenu de notre expérience en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, nous estimons que c'est une décision judicieuse que vous avez prise en attirant l'attention sur le programme de développement pour l'après-2015 pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. À cet égard, le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » est de fait fort pertinent. Les objectifs du Millénaire pour le développement doivent rester un projet en cours d'exécution. Le programme de développement pour l'après-2015 doit s'inspirer de nos expériences concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il convient de procéder à une analyse approfondie pour déterminer pourquoi nos riches partenaires de développement n'ont pas honoré leurs obligations dans le cadre de ce partenariat et n'ont pas mis à la disposition des pays pauvres – leurs partenaires en matière de développement – l'aide et l'expertise en faveur du développement qu'ils avaient promis. Par ailleurs, il faudra mettre en place de nouveaux mécanismes pour veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 ne connaisse pas le même sort.

Alors que nous préparons le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015, le Belize a identifié quatre éléments sur lesquels ce programme devrait reposer : il doit avoir une portée mondiale; il doit intégrer les résultats des grands sommets en un programme cohérent et réalisable axé sur l'action, en faisant fond sur les succès enregistrés et en tirant un meilleur parti des enseignements tirés de l'expérience; il faudra veiller à ce que les ressources nécessaires soient mises à disposition et affectées à la mise en place d'un nouveau partenariat pour le développement; et il doit se fonder sur nos valeurs fondamentales que sont la prévention des conflits et l'élimination de la pauvreté.

Le Belize approuve les processus intergouvernementaux d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Nos priorités nationales, qui complètent le programme mondial, figurent dans le document Horizon 2030, qui articule notre cadre de développement. Des documents sectoriels émanant d'Horizon 2030 informent notre programme de développement national dans les secteurs tels que la sécurité, l'énergie, la problématique hommes-femmes, l'éducation et la santé.

Mais aujourd'hui, la première de nos priorités nationales est le règlement de la revendication du Guatemala, qui pose une menace existentielle à notre nation et exige d'être rapidement résolue si les peuples de nos deux pays et de notre région veulent continuer à jouir de la coexistence paisible qui a caractérisé nos relations jusqu'à présent. Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée en septembre dernier (voir A/67/PV.20), j'ai le plaisir de signaler que nos deux États avaient accepté de poser à leurs citoyens, dans le cadre d'un référendum simultané prévu pour le 6 octobre 2013 – dans six jours – la question de savoir si nos populations respectives souhaitaient que la réclamation guatémaltèque soit soumise à la Cour internationale de Justice pour un règlement définitif. Mais malheureusement, en avril dernier, le Guatemala a officiellement notifié le Belize et l'Organisation des États américains que le Gouvernement guatémaltèque avait décidé de ne pas tenir ce référendum et proposait qu'il soit remis sine die. Comme on pouvait s'y attendre, cette décision n'a pas été bien reçue au Belize.

La revendication du Guatemala est une source constante d'anxiété pour nos citoyens, comme pour ceux qui veulent investir dans notre pays. De plus, nos frontières tant terrestres que maritimes ont subi des déprédations et des dégâts environnementaux dus aux activités illégales et irresponsables continues de paysans, de pêcheurs et d'éléments criminels guatémaltèques se livrant au trafic de stupéfiants, à la traite des personnes, à la contrebande, à l'orpaillage illégal, à l'extraction du xaté et d'autres plantes et animaux exotiques, à l'abattage illégal du bois et au pillage de nos ruines mayas. L'abattage du bois dans nos forêts ombrophiles contribue au déboisement de nos montagnes, ce qui entraîne de violentes inondations pendant la saison des pluies et l'écoulement de la couche arable, du sable et de la bourbe dans la mer. Tout ceci se dépose enfin sur notre beau récif corallien, asphyxiant et détruisant ses écosystèmes fragiles et mettant en danger la santé du récif tout entier et du système écologique marin qui y prospère.

En outre, les intrusions croissantes de Guatémaltèques dans notre pays ont entraîné une multiplication des confrontations violentes entre ces derniers et les Forces de défense du Belize, ce qui, dans certains cas, s'est soldé par des morts. Ces incidents exacerbent les tensions entre notre pays et le Guatemala et menacent la paix dans l'ensemble de la région.

Si le Belize comprend bien que les activités des Guatémaltèques dans nos régions frontalières

sont le résultat direct de la pauvreté et du manque de développement de leur pays, nous n'en sommes pas moins préoccupés par le fait que ces activités créent des conditions propres à provoquer un conflit. Il y a quelque 65 villages guatémaltèques le long des 227 kilomètres de frontières entre le Belize et le Guatemala. Les habitants de ces villages sont généralement pauvres et sans emploi. En l'absence de travail et de nouvelles patrouilles de sécurité de part et d'autre de la frontière, les incursions des Guatémaltèques ne risquent pas, selon nous, de diminuer, mais au contraire, de s'aggraver.

Le Belize est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger ses citoyens et son intégrité territoriale, mais nos seuls efforts ne suffiront pas à mettre fin aux incursions des Guatémaltèques dans notre pays. Il est indispensable que la communauté internationale appuie la création d'entreprises génératrices d'emplois dans les régions frontalières afin de réduire la pauvreté, raison pour laquelle les Guatémaltèques passent illégalement dans ces régions.

Les conflits frontaliers sont, de par leur nature, dangereux. Dans ses mémoires, « Interventions : À Life in War and Peace » (Interventions : une vie de guerre et de paix), l'ancien Secrétaire général Kofi Annan écrit :

« [Les conflits] forcent les pays voisins à s'impliquer, envoient des milliers de réfugiés dans d'autres pays, créent des sanctuaires pour les groupes armés et les terroristes, et favorisent la propagation des réseaux criminels et des activités illégales transfrontalières, y compris la piraterie. Bref, les conflits...sont des créateurs inhérents d'insécurité mondiale dont les causes doivent être examinées par les États riches comme par les États pauvres. »

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Organisation des États américains et le groupe des amis qui soutiennent les efforts déployés par le Belize et le Guatemala pour régler la revendication guatémaltèque de manière pacifique et, dans l'intérim, veiller à maintenir la paix entre nos deux pays.

Les changements climatiques sont une autre menace posée à l'existence non seulement du Belize, mais de toutes les nations du monde, petites et grandes. À notre avis, la communauté internationale doit arriver de toute urgence à un consensus sur l'imminence et l'ampleur de la menace que les changements climatiques font peser sur l'humanité, ainsi que sur la façon de faire face avec succès à ce dangereux phénomène. C'est là

encore une menace à laquelle seules les Nations Unies peuvent faire face avec succès. La lutte contre cette menace exigera que l'on fasse des dépenses énormes, que l'on déploie les technologies les plus avancées et, probablement, que l'on cesse d'utiliser les combustibles fossiles.

Les pays en développement comme le Belize auront besoin de l'assistance financière et technique de la communauté internationale et des institutions financières internationales pour s'adapter aux changements provoqués par les changements climatiques et en atténuer les effets délétères.

Le Belize a mis en place un comité national sur les changements climatiques chargé de coordonner les actions du Gouvernement dans tous les domaines ayant trait aux changements climatiques. Nous sommes également en train d'instaurer une nouvelle politique et une nouvelle stratégie sur les changements climatiques qui prévoient l'intensification des efforts d'atténuation et d'adaptation à tous les niveaux. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de convoquer dans un avenir proche une réunion de haut niveau sur les changements climatiques.

La sécurité de ses citoyens est une obligation primordiale de chaque gouvernement. Le Gouvernement du Belize prend cette responsabilité très au sérieux. Cependant, les menaces à la sécurité de nos concitoyens sont si nombreuses dans le monde interdépendant d'aujourd'hui qu'aucun pays n'a la capacité de s'attaquer seul à ce problème. Par conséquent, le Belize travaille activement avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux au financement des ressources, de l'assistance technique et de la formation nécessaires pour assurer la sécurité de nos citoyens. Nous sommes partie à la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, qui se consacre à la lutte contre les activités criminelles nationales, régionales et transnationales. Nous collaborons aussi étroitement avec les autorités chargées de la sécurité et de l'application de la loi dans notre région, y compris le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Mexique.

Nous sommes très satisfaits de l'adoption, plus tôt cette année, du Traité sur le commerce des armes, et nous allons le ratifier sans tarder. Nous avons également adopté toute une série de lois visant à renforcer nos capacités de lutte contre la criminalité.

Le Gouvernement du Belize investit jusqu'à 26 % de ses dépenses annuelles imputées sur le budget dans

le secteur de l'éducation. Nous croyons que l'éducation est l'un des moyens les plus rapides pour sortir notre peuple de la pauvreté. En outre, la moitié de notre population a moins de 25 ans et 37 % d'entre elle environ a moins de 18 ans. Nos citoyens auront tous besoin d'une éducation de qualité et d'une formation professionnelle s'ils veulent être en mesure de rivaliser avec succès sur les marchés mondiaux. À ce stade, le Belize n'est pas en mesure de fournir à sa population un tel niveau d'éducation et de formation, et il collabore avec ses partenaires internationaux en vue de pouvoir lui fournir, dans une large mesure, une telle éducation.

Les maladies non transmissibles et les handicaps ont des répercussions très négatives sur les pays de la région des Caraïbes. Dans notre propre pays, l'incidence du cancer, du diabète, du VIH/sida, des maladies pulmonaires chroniques, de l'hypertension et des accidents vasculaires cérébraux a atteint des proportions épidémiques. Les données empiriques révèlent que, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce sont les troubles liés aux maladies non transmissibles qui sont à l'origine de 65,5 % des personnes handicapées.

Il est donc urgent que l'ONU s'efforce de régler les graves problèmes dans lesquels se débattent un nombre incalculable de nos concitoyens. Lors de leur dernière réunion, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont pris la décision historique de faire en sorte que la Communauté prenne toutes les mesures qui s'imposent pour que les pays qui ont pris part à la traite transatlantique des esclaves et en ont bénéficié accordent des réparations aux descendants des victimes de cette traite. Le Belize demande instamment à l'ONU d'apporter son appui à cette initiative qui cherche à réparer, ne fut-ce qu'en partie, l'indicible crime perpétré par les nations européennes qui ont participé à la traite des esclaves.

Cette année, le Belize a réussi à rééchelonner sa dette auprès des porteurs de ses obligations commerciales, exercice qui a permis à notre pays d'éloigner le spectre du défaut de paiement. Néanmoins, malgré cette restructuration, la capacité du Belize de financer ses programmes de développement est toujours mise à mal, et nous continuons de dépendre de notre coopération avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour atteindre nos objectifs de développement. À cet égard, le Belize tient à remercier l'ONU et ses organismes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la

population, l'UNICEF, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que l'Organisation panaméricaine de la santé, qui œuvrent sans relâche pour soutenir la réalisation de nos objectifs de développement nationaux. Nous voulons également remercier les nombreux pays qui collaborent actuellement avec nous en matière de développement.

Le Belize espère s'adjoindre l'appui de l'ONU pour aider à convaincre les organisations financières internationales que le produit intérieur brut par habitant n'est pas, en soi, une mesure appropriée de la richesse ou du stade de développement d'un État, notamment dans le cas des pays à revenu intermédiaire très endettés comme le nôtre. Une telle méthode d'évaluation empêche ces pays, dont le mien, de pouvoir prétendre aux financements à conditions privilégiées dont ils ont grandement besoin, ce qui risque d'entraîner l'annulation de tous les progrès accomplis au prix de tant d'efforts.

S'agissant du développement de notre pays et de notre peuple, le Gouvernement bélizien est attaché à une approche fondée sur les droits. À cette fin, nous avons fait nôtre le régime international des droits de l'homme et nous nous efforçons d'encourager une croissance pour tous. À cet égard, il me plaît d'annoncer à l'Assemblée que le Gouvernement bélizien, en consultation avec ses partenaires et parties prenantes au niveau national, a soumis au Conseil des droits de l'homme, à sa dix-septième session en octobre, le rapport de son deuxième examen périodique universel.

Je tiens à déclarer à l'Assemblée que nous condamnons nous aussi la lâche attaque terroriste qui a eu lieu récemment au Kenya.

J'ai évoqué plus tôt la position de mon pays concernant le programme de développement pour l'après-2015 : il faut que ce programme soit ouvert à tous si nous voulons parvenir à un développement véritable. Nous devons veiller à ce que tous nos pays aient la possibilité d'y participer vraiment, et cela inclut le peuple de la République de Chine à Taiwan. Nous ne pouvons pas nier les avancées notables que ce peuple est parvenu à réaliser en un temps record, pas plus que ses contributions en faveur des objectifs et des engagements mondiaux, notamment dans le domaine de la coopération pour le développement. Son expérience peut se révéler riche d'enseignements pour notre propre développement.

Chaque année, l'Assemblée générale vote pour lever le blocus économique qui pèse sur Cuba. Nous continuons d'appuyer cet appel.

Par ailleurs, le Belize continue d'appeler à un règlement rapide et pacifique du conflit israélo-palestinien.

La situation au Moyen-Orient nous préoccupe. En tant que citoyens du monde responsables, nous condamnons l'usage des armes chimiques et nous nous félicitons du Cadre de référence conclu sous les auspices de la Russie et des États-Unis et entériné par le Conseil de sécurité, et dont nous espérons qu'il conduira à l'élimination de toutes les armes chimiques et biologiques de la Syrie. Nous appelons également les autres pays à respecter la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

À l'approche de l'échéance de 2015, qui marquera la fin d'une époque, et à l'heure où nous nous attelons au processus de développement pour l'après-2015, nos gouvernements, ainsi que nos dirigeants, nos planificateurs et tous les échelons de la société auront la lourde tâche de déterminer ce que nous voulons et ce que nous pouvons réaliser ensemble. Nous devons nous engager à un processus qui veillera à ce que nous adoptions des objectifs et des buts qui tiennent compte des priorités mondiales et soient adaptés aux contextes nationaux individuels. Notre programme doit être le reflet des problèmes les plus urgents du monde, parmi lesquels figurent le développement durable, les inégalités, et la croissance dans l'équité et l'inclusion sociale.

Nous sommes convaincus que sous votre conduite, Monsieur le Président, ce processus sera ouvert, accessible et transparent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Saad-Eddine El Othmani.

M. El Othmani (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous renouvelons également au Secrétaire général Ban Ki-moon, notre plein soutien aux efforts qu'il a déployés à tous les niveaux, afin de permettre à notre organisation de remplir son rôle et ses

responsabilités pour relever les défis auxquels doit faire face notre monde.

Le Royaume du Maroc apprécie également, Monsieur le Président, votre choix du thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » pour la discussion et l'échange de vues au cours de cette session et salue, depuis cette tribune, les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général en vue d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les objectifs stratégiques de l'Organisation. Nous formons l'espoir que nos délibérations contribueront à la réalisation complète et intégrée de nos engagements et à la formulation d'une feuille de route aux orientations claires et aux objectifs précis pour la période post-2015.

S'il jouit lui-même d'une stabilité appréciable, le Maroc se situe dans une région en proie à un certain nombre de défis en matière de sécurité – la région sahélo-saharienne. C'est ce qui explique l'intérêt du Maroc pour la situation qui règne au Mali, pays frère confronté récemment à des événements et défis qui recèlent un grand danger. Nous félicitons nos frères maliens et africains, ainsi que la communauté internationale, pour la bonne tenue des élections organisées dans le pays il y a peu, ainsi que pour les progrès accomplis par le Mali afin de restaurer la sécurité. À cet égard, la communauté internationale doit continuer d'apporter son appui à tous les niveaux. La visite qu'a effectuée récemment S. M. le Roi Mohammed VI en République du Mali, pour participer à la cérémonie d'investiture du nouveau Président élu a été l'occasion de renouveler l'engagement total du Maroc en faveur de la stabilité, de la sécurité, de l'unité et du développement du Mali. Dans son discours, le Roi Mohammed a déclaré que les solutions qui permettraient de régler les problèmes du Mali étaient semblables à celles appliquées dans d'autres crises où la sécurité était en jeu : elles requièrent une approche allant au-delà de la seule sécurité. C'est pourquoi nous sommes favorables à une démarche triple. Le premier aspect concerne la dimension culturelle et idéologique, qui exige de propager une culture modérée et pondérée, favorable à un nouveau concept de dialogue entre les cultures et les peuples. C'est ainsi que le Roi a lancé une initiative de coopération avec la République du Mali concernant les affaires islamiques. Le Maroc s'est également engagé à former 500 imams sur deux ans.

La deuxième dimension consiste à renforcer les capacités des peuples en développement et des peuples qui connaissent des problèmes et des crises,

comme – entre autres – la sécheresse et la pauvreté, et à leur donner les moyens de parvenir au progrès et au développement.

D'où l'existence de programmes de développement que nous menons avec le Mali et d'autres pays de la région.

La troisième dimension c'est la dimension humanitaire, car qui dit crises sécuritaires dit souffrances pour les populations. Le Mali a vu des centaines de milliers de ses ressortissants aller se réfugier dans les pays voisins. Voilà pourquoi il convient de prêter l'attention voulue à la dimension humaine. Le Maroc a joué son rôle avec d'autres pays à cet effet. Un hôpital de campagne a été installé à Bamako, où il a entamé ses prestations et participe à l'atténuation des souffrances des populations.

En ce qui concerne la région des Grands Lacs, le Royaume du Maroc se félicite de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui ouvre de réelles chances de règlement de la crise qui dure depuis longtemps en République démocratique du Congo. Nous espérons que toutes les parties respectent l'Accord-cadre et honorent leurs engagements et promesses, et que la communauté internationale appuie le processus de paix en cours dans le strict respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo.

Les défis au Mali, dont a parlé, entrent dans le cadre de la région sahélo-saharienne, et le Secrétaire général a déployé des efforts dans ce domaine. Nous apprécions son initiative d'organiser, pour la deuxième année consécutive, un dialogue de haut niveau sur le Sahel en marge de l'Assemblée générale et son intention d'effectuer bientôt une visite dans la région en compagnie du Président du groupe de la Banque mondiale. Nous nous félicitons aussi que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel ait été établie dans sa version finale. Le Maroc affirme encore une fois qu'il appuiera tous les efforts visant à préserver l'unité, la sécurité et la stabilité des pays sahélo-sahariens, ainsi que les efforts de développement dans cette région.

À cet égard, le Royaume du Maroc souligne de nouveau la nécessité de réactiver l'organisation des États africains riverains de l'Atlantique, afin de s'attaquer ensemble aux problèmes sur les plans de la sécurité et du développement et dans les secteurs économique et social. Il souligne aussi que la préservation de la paix

dans la région est l'affaire des groupements régionaux voisins, en l'occurrence l'espace sahélo-maghrébin, s'agissant du maintien de la paix dans tous ces États.

Nous condamnons aussi les dernières attaques terroristes perpétrés au Kenya, et nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour préserver la sécurité et la stabilité des pays de la région.

L'autre question qui nous préoccupe beaucoup et qui appelle l'attention de la communauté internationale, c'est le problème syrien. Et je voudrais à cet égard me féliciter, et féliciter la communauté internationale, de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2118 (2013) qui vise l'élimination rapide des armes chimiques en Syrie, annonce la date du 15 novembre pour la tenue de la conférence de « Genève II » et contribue à arrêter la violence et à parvenir par le dialogue à une solution politique à même de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie et la stabilité des pays voisins. Je voudrais à cet égard féliciter le Secrétaire général et le remercieur de ses efforts. Je remercie aussi le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et la Ligue des États arabes ainsi que le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, de tous les efforts qu'ils ont déployés au cours de cette période pour faire cesser l'effusion du sang syrien, parvenir à l'adoption de cette résolution et annoncer la tenue de la conférence de Genève aux fins de la transition et du règlement de la crise syrienne. Nous voudrions insister une fois de plus sur le volet humanitaire de cette crise, eu égard aux souffrances vécues sur le terrain, avec 2 millions de réfugiés, des dizaines de milliers de déplacés, des morts, des blessés. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour atténuer ces souffrances. Le Royaume du Maroc et S. M. le Roi Mohammed VI accordent à ce volet surtout une importance particulière, à travers des initiatives humanitaires et des aides fournies aux réfugiés syriens, en particulier en Jordanie où a été installé depuis près d'un an et demi un hôpital de campagne multidisciplinaire qui contribue à alléger les souffrances de nos frères syriens.

S'agissant de l'Union du Maghreb arabe, tout le monde sait combien le Maroc est attaché à la construction d'une union maghrébine, qui émane de notre conviction que la conjoncture actuelle est celle des regroupements régionaux et non de l'isolement; de l'ouverture et de la coopération et non de l'unilatéralisme. D'où l'attachement du Maroc à la relance du projet d'union maghrébine pour garantir la stabilité et la prospérité des cinq pays qui le composent et de faire de ce projet un

outil au service du développement, comme l'a confirmé à nouveau S. M. le Roi Mohammed VI, lorsqu'il a appelé à l'instauration d'un nouvel ordre maghrébin, ambitieux et prometteur.

Le Maroc a participé à diverses initiatives régionales visant au maintien de la paix et de la stabilité dans la région, notamment en lançant une initiative de médiation régionale conjointement avec l'Espagne voisine, en application de la résolution de l'Assemblée générale, aux fins du renforcement des capacités régionales dans ce domaine. À cet égard, deux réunions ont été organisées et des accords conclus entre institutions espagnoles et marocaines pour renforcer les capacités en matière de médiation, avec la participation de nombre de pays de la région. L'idée centrale est de promouvoir une culture de la médiation, du dialogue et du rapprochement, ce qui est essentiel non seulement pour le règlement des conflits, mais fondamentalement pour leur prévention.

Le Royaume du Maroc a fait de la protection des droits de l'homme un choix irréversible, dans le cadre d'une stratégie globale qui repose sur une approche participative privilégiant l'être humain et la protection de sa dignité, dans le cadre d'un modèle sociétal démocratique et axé sur le développement. C'est dans cette perspective que le Maroc a lancé des chantiers et des réformes majeures, et réalisé des avancés remarquables en matière d'élargissement de l'espace des libertés individuelles et collectives, de préservation de la dignité humaine et de renforcement de la protection des droits de ses citoyens, en particulier les femmes, les enfants et les catégories sociales aux besoins spéciaux.

Dans sa Constitution révisée de 2011, le Royaume du Maroc a consacré, un chapitre au respect des droits de l'homme tels qu'internationalement reconnus. Le Maroc a toujours été soucieux de maintenir un équilibre entre ses priorités nationales et ses engagements internationaux et a œuvré à la création et au renforcement d'instruments de protection et de développement des droits de l'homme. En tant que membre fondateur du Conseil des droits de l'homme, le Maroc a participé de manière efficace et constructive à la formulation et l'application des textes institutionnels de ce Conseil, notamment l'examen périodique universel. Lorsqu'il a été décidé de réexaminer les règles et les mécanismes du Conseil en 2011, c'est au Maroc qu'a été confiée la mission de mener les négociations y relatives. En parallèle, le Royaume du Maroc a veillé à une coopération effective avec ces institutions et à

une interaction avec leurs recommandations, traités et mesures spéciales, en particulier l'examen périodique universel, dont le Maroc continue d'accueillir et de faciliter les évaluations et de respecter les observations.

Le Maroc espère bénéficier du soutien de l'Assemblée à sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2014-2016 afin de mieux contribuer au renforcement du rôle de ce Conseil et de garantir l'efficacité nécessaire à son fonctionnement.

À cet égard, nous avons récemment lancé une initiative portant sur la question de l'immigration, et en particulier des migrations illégales. Le Maroc souhaitait créer d'autres mécanismes concernant la question des réfugiés, et la manière d'aborder cette question, comme la question des droits des immigrés, en particulier les immigrés en situation irrégulière et les demandeurs d'asile. Il y a quelques jours, une nouvelle loi sur l'immigration et le droit d'asile a été promulguée afin d'accorder de nouveaux droits aux réfugiés politiques. Tout cela est d'une grande importance pour le Maroc.

Je ne peux manquer d'aborder la question capitale de l'intégrité territoriale du Maroc et du Sahara marocain. En effet, nos autorités suivent depuis plusieurs années maintenant les efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour tenter de régler le dossier du Sahara, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Maroc respecte toutes les résolutions du Conseil de sécurité et agit de bonne foi en ce qui concerne ces résolutions et les efforts du Secrétaire général. Les dernières résolutions appelaient à organiser un nouveau cycle de négociations entre les parties aux fins d'un règlement pacifique et durable acceptable par tous. Le Maroc a donc lancé une initiative sur la question de l'autonomie, proposant une solution pratique et modérée qui bénéficiait de l'appui de nombreux pays amis du Maroc ainsi que de plusieurs organisations régionales. Malheureusement, les autres parties concernées, qui s'en tiennent à la même position et aux mêmes propositions depuis plus de 30 ans, n'ont pas permis que le processus politique progresse. Néanmoins, je réaffirme une nouvelle fois que le Maroc est déterminé à coopérer effectivement et de bonne foi avec le Secrétaire général et son Envoyé spécial ainsi qu'avec le Conseil de sécurité afin de mettre en œuvre les résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité.

En conclusion, je voudrais, au nom du Royaume du Maroc et à l'approche de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la création de notre

Organisation, réaffirmer notre attachement sincère à ses principes et la mobilisation active de nos énergies en faveur de sa mise à niveau et de sa consolidation, étant donné qu'elle représente le cadre unique et optimal pour parvenir à des solutions adéquates aux défis actuels et futurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au, Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, S. E. M. Osman Mohammed Saleh.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux précédents orateurs pour exprimer ma solidarité et mes plus sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement kényans à la suite de l'attaque terroriste perpétrée au centre commercial de Westgate, à Nairobi.

Il y a maintenant près de deux générations que l'Érythrée a entamé ses requêtes auprès de cet organe pour que la justice soit rétablie. Malheureusement, à chaque fois, l'Assemblée a persisté à ignorer les demandes de l'Érythrée, fermant ses portes à nos plaintes tel un cloître monastique. En dépit de ces revers, l'Érythrée demeure fermement convaincue que la défense des droits et des intérêts des peuples et du respect mutuel au sein de la communauté des nations restera précaire en l'absence d'un organe international défendant la suprématie du droit international et de la justice internationale. Aussi, maintenons-nous, de même que d'autres peuples, notre résolution de consacrer nos efforts à l'accélération de la réforme de l'ONU.

Mettre exclusivement l'accent sur les torts causés à l'État d'Érythrée et à son peuple pourrait donner la fausse impression d'une simple aberration au sein d'une ONU par ailleurs efficace et fonctionnelle. En l'occurrence, cependant, la particularité de notre cas sert uniquement d'amplificateur à un contexte général d'affaiblissement de l'ONU lié à des carences et lacunes chroniques. En tout état de cause, mon message aujourd'hui sera principalement axé sur l'urgence d'une réforme de l'ONU et du redressement des injustices commises à l'encontre du peuple érythréen et d'autres peuples dans le monde.

Les expériences négatives des 50 premières années d'existence de l'ONU, de même que la paralysie et les contraintes qui ont caractérisé les conditions dans lesquelles il lui a fallu fonctionner dans le contexte de la guerre froide au sein d'un monde bipolaire, ont accentué la nécessité de procéder à l'époque à une réforme structurelle de l'ONU. Dans le cas de l'Érythrée, notre

droit inaliénable à l'indépendance a été piétiné dès le début de la guerre froide, puisque mon pays n'était considéré que comme un simple pion dans le cadre de la rivalité stratégique omniprésente entre les deux grandes puissances. Notre lutte de libération a également été réprimée par ces deux grandes puissances, en alternance, sur la base des mêmes considérations stratégiques et changements d'alliances.

L'histoire d'hier est trop présente dans nos esprits pour que nous ressentions une quelconque nostalgie de la guerre froide. Notre appel à la réforme de l'ONU n'est donc pas influencé par quelque préférence innée pour le retour de l'ancienne configuration bipolaire, en lieu et place de l'ordre mondial unipolaire actuel. Le fait est que l'ONU aurait dû connaître un processus graduel de réforme et de revitalisation au cours des 50 années qu'a duré la guerre froide. La fin de la guerre froide était certainement le moment le plus favorable pour entreprendre cette tâche longtemps reportée.

Rétrospectivement, il est maintenant évident que si ces réformes avaient été entreprises à l'époque, les guerres et les destructions que nous avons vues ces 20 dernières années auraient pu être évitées. Cependant, les grandes puissances qui contrôlaient l'Assemblée générale et les divers organismes et institutions des Nations Unies en exerçant une hégémonie partielle ont senti après 1991 qu'elles étaient en position plus favorable pour garantir et consolider leur domination totale de l'ONU. Elles ont bloqué toute réforme de l'ONU, et cette occasion historique de faire régner la paix et la justice au plan international a été perdue.

Ces 20 dernières années, nous avons pu voir s'exercer un contrôle excessif sur les ressources mondiales et se créer des sphères d'influence qui sont à l'origine de l'instabilité internationale; du recours à la force et à la coercition comme moyens privilégiés de contrôler les ressources mondiales tout en privant les autres de la possibilité d'acquérir les mêmes capacités militaires et les mêmes technologies; et du déploiement d'institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, destinées à contrôler l'économie mondiale, et qui a abouti à une crise financière inextricable aux ramifications fatales pour la majorité des peuples de la planète.

Nous avons également été témoins de l'utilisation abusive des médias et des centres culturels en vue de créer de fausses images et de promouvoir des systèmes de valeurs décadents, d'intimider et de diaboliser

toute divergence de vues. Nous avons également observé l'utilisation de différents subterfuges visant à contrôler, directement ou indirectement, tous les organes internationaux, continentaux, régionaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. Ces manifestations de l'ordre mondial actuel peuvent être confirmées, au-delà d'une analyse abstraite, par de nombreux cas et éléments de preuve précis liés à des faits, lieux et moments particuliers. C'est exactement la raison pour laquelle le XXI^e siècle a besoin d'une ONU redynamisée qui transcende un ordre mondial bipolaire ou unipolaire, et qui soit solidement ancrée dans la primauté et le respect du droit international et de la justice.

Comme je l'ai donné à entendre, l'Érythrée, comme d'autres États africains créés durant la ruée coloniale, aurait dû obtenir son indépendance au cours du processus de décolonisation lancé au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Les droits nationaux inaliénables du peuple érythréen ont cependant été compromis pour servir les intérêts stratégiques des États-Unis, qui étaient apparus comme une puissance triomphante. L'Érythrée a donc été condamnée à un régime colonial par procuration. Les Érythréens ont dû subir un étouffement colonial pendant près de 40 ans sous les régimes successifs qui étaient appuyés, tour à tour, par les États-Unis pendant les 23 premières années, et par l'ex-Union soviétique pendant les 17 années suivantes. C'est dans ce contexte que les Érythréens ont dû mener leur lutte de libération, qui a exigé d'eux de lourds sacrifices pour accéder à l'indépendance en 1991. Cette vérité historique, associée à d'autres phénomènes semblables, montre les dangers d'un ordre mondial dominé par la rivalité entre des superpuissances autoritaires et souligne l'urgence et la nécessité d'une ONU efficace.

Les Érythréens n'ont pas obtenu réparation pour les violations dont ils ont été victimes et n'ont pas non plus été épargnés durant les années qui ont suivi. Tandis qu'ils s'attelaient à la difficile tâche de reconstruire leur pays ravagé par la guerre, ils sont redevenus des pions sur le vaste échiquier de domination et d'influence que sont la Corne de l'Afrique et le Moyen-Orient et ont souffert, ces 20 dernières années, de politiques injustes et faussées. À cet égard, les différends frontaliers non justifiés aux plans politique et juridique et qui n'avaient jamais été mentionnés avant l'indépendance de l'Érythrée en 1991 ont été habilement fomentés afin que l'Érythrée soit prise au piège d'un engrenage de crises.

Bien que la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie ait rendu sa dernière et contraignante décision en 2002, le conflit frontalier fallacieux qui a éclaté en ce qui concerne Badme a continué de couver pendant 11 ans en raison des violations, relevant de l'obstruction, commises par le Gouvernement des États-Unis. Les Érythréens ont également été la cible d'une campagne soutenue de traite des personnes, de mesures illicites visant à entraver la croissance et le développement économiques, ainsi que de campagnes diplomatiques et de propagande visant à noircir leur pays.

Allant encore plus loin, de hauts représentants des États-Unis ont imposé des sanctions illégales contre l'Érythrée en 2009 par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. Quatre ans plus tard, ils exigent que ces sanctions soient maintenues, malgré l'absence d'une quelconque preuve ou justification, en s'appuyant sur les informations largement discréditées fournies par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Au-delà de l'Érythrée, les mêmes démarches et politiques ont aggravé les crises et sapé encore plus la stabilité, le développement et la coopération en Somalie et dans d'autres zones de la Corne de l'Afrique. En dépit de cette forte hostilité et en présence de risques énormes, le peuple et le Gouvernement érythréens n'ont pas fléchi, ont donné priorité aux efforts de développement et à l'amélioration de la vie des citoyens, et n'ont cessé d'œuvrer pour apporter une modeste contribution à la paix et à la stabilité régionales, notamment en luttant contre le terrorisme et la piraterie. Leurs réalisations, compte tenu des difficultés auxquelles ils ont dû faire face, sont remarquables même si elles sont loin de répondre à leurs aspirations.

Regardant vers l'avenir, le peuple et le Gouvernement érythréens sont prêts à s'associer à des partenaires régionaux et internationaux, y compris l'ONU, et à œuvrer pour améliorer leur pays en vue d'instaurer la paix, la stabilité et l'intégration régionale dans la Corne de l'Afrique et un monde plus équitable et plus juste.

Les violations commises contre les Érythréens et d'autres peuples durant ces 20 dernières années montrent qu'un ordre mondial injuste subsiste et que l'ONU n'est ni forte, ni représentative. Pourtant, les signes révélateurs de l'avènement d'une ère nouvelle et prometteuse sont visibles. Dans ce contexte, j'associe la voix du peuple érythréen à d'autres voix dans le monde qui appellent l'Assemblée générale à entretenir

cette lueur d'espoir à sa présente session et à adopter des résolutions opportunes en vue d'une réforme en profondeur de l'ONU. Le fait est que l'Assemblée ne peut secouer les obligations et responsabilités juridiques, morales et historiques que lui ont confiées les peuples du monde.

Pour terminer, j'appelle l'ONU à adopter des résolutions concrètes qui soient à la mesure de ses responsabilités juridiques, politiques et morales pour, premièrement, faire respecter l'état de droit; deuxièmement, mettre fin à l'invasion de nos territoires souverains; troisièmement, lever les sanctions illégales et préjudiciables imposées à l'Érythrée; quatrièmement, mettre un terme aux interventions qui mettent en péril la paix et la stabilité des peuples de la Corne de l'Afrique; et, cinquièmement, décourager tout acte pouvant provoquer des crises, des pertes en vies humaines et des destructions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua, S. E. M. Samuel Santos López.

M. Santos López (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Au nom du peuple et du Gouvernement nicaraguayens, du camarade le commandant et Président Daniel Ortega Saavedra et de la camarade Rosario Murillo, je tiens tout d'abord à saluer la mémoire du commandant de la révolution dans notre Amérique et dans les Caraïbes, le dirigeant des hommes et femmes libres du monde, Hugo Chávez Frías, qui nous a laissé un héritage de force, d'espoir et de victoire certaine dans la défense des droits inaliénables de tous les êtres humains, telles la souveraineté, la justice, la liberté, la démocratie, la solidarité et la paix.

Au nom du peuple et du Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale nicaraguayens, présidé par le camarade le commandant Daniel Ortega Saavedra, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Nous sommes satisfaits de ce que le représentant d'un pays frère, membre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), de PETROCARIBE, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes nous montre la voie dans les activités de cet important organe pour que nos travaux contribuent aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, que doit appliquer l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies a toujours besoin d'une réforme profonde, qui ne peut plus attendre. La position de certains membres permanents du Conseil de sécurité sur ce point ne peut continuer d'y faire éternellement obstacle. Nous continuons d'appuyer la proposition présentée par notre camarade le père Miguel d'Escoto Brockmann pour réinventer les Nations Unies. Le pouvoir de cette Organisation doit résider pleinement au niveau de l'Assemblée générale.

La situation économique et financière imposée par le capitalisme mondial continue de désintégrer de façon accélérée l'État-providence dans les pays développés, avec des répercussions sérieuses sur les pays en développement. Aujourd'hui plus que jamais il devient indispensable de mettre en place un nouveau modèle économique mondial durable reposant sur la justice, la solidarité et la complémentarité, un modèle attaché à la défense de la planète et de l'environnement.

Il ne peut pas non plus y avoir de démocratie internationale sans respect du droit international. Le Nicaragua a fait la preuve concrète de son observation du droit international et de son respect du principe de résolution des différends par le dialogue et la négociation et du recours aux organes internationaux comme la Cour internationale de Justice pour le règlement des différends territoriaux et autres.

Nous nous félicitons, Monsieur le Président, du sujet central que vous avez choisi pour cette soixante-huitième session de l'Assemblée générale, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Il est important, par conséquent, que nous nous entendions sur le lancement d'un processus intergouvernemental pour cette nouvelle étape.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous approfondissons notre processus d'intégration politique, économique, sociale et culturelle, dans le respect de notre diversité mais en construisant l'unité. Notre Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes parvient peu à peu à définir une vision commune dans le domaine du développement social, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'énergie et des finances, entre autres secteurs. Il s'apprête maintenant à œuvrer collectivement aux questions de coopération, de désarmement nucléaire, de lutte contre la corruption, d'agriculture, de science et de technologie.

Le Nicaragua a trouvé, au sein de l'ALBA et de PETROCARIBE, un modèle d'intégration permettant

de surmonter les problèmes de pauvreté, de faim et d'inégalités, en renforçant en même temps le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, ainsi que ses relations économiques et commerciales avec la communauté internationale et ses organisations.

Malgré ce contexte difficile, le Nicaragua avance. Le modèle de développement pour lequel nous avons opté porte ses fruits. En dépit des difficultés et des contraintes, les objectifs du Millénaire pour le développement sont en cours de réalisation au Nicaragua, preuve que notre gouvernement respecte et défend les droits fondamentaux de ses concitoyens et qu'il est profondément attaché, d'un point de vue éthique, au bien commun.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a salué les progrès notables et exceptionnels accomplis par notre pays aux fins de garantir la sécurité alimentaire de ses citoyens et de réduire la malnutrition.

Notre gouvernement garantit le droit à l'éducation primaire universelle. D'importants programmes sont en cours : la bataille pour la neuvième année d'école (troisième), le programme éducatif bilingue interculturel, le programme d'éducation inclusive et le programme intégré d'alimentation en milieu scolaire.

ONU-Femmes place le Nicaragua en tête des pays du monde assurant un pourcentage élevé de femmes au sein des fonctions exécutives, législatives et judiciaires. Quarante-deux pour cent des sièges de députés à l'Assemblée nationale nicaraguayenne sont occupés par des femmes. Elles occupent 54 % des postes au sein du pouvoir exécutif, 60 % des postes au sein du pouvoir judiciaire et 50 % des fonctions au sein des conseils municipaux. Nous avons créé le Ministère de la femme pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie de la femme, et nos lois garantissent aux femmes l'exercice de leurs droits fondamentaux.

Le Nicaragua s'est vu décerner le prix des Amériques par le Centre international de formation pour acteurs et autorités intervenant localement (CIFAL), à Atlanta, et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour avoir atteint ses objectifs de réduction de la mortalité maternelle et en reconnaissance de la stratégie nationale d'octroi de « maisons de maternité ». En 2006, le taux de mortalité maternelle au niveau national était de 92,8 pour 100 000 enfants nés vivants.

En 2012, il était presque divisé par deux, à 50,9 %, et nous continuons de nous battre pour le réduire encore.

Nous poursuivons nos efforts de lutte contre le VIH/sida. Nous mettons en oeuvre des mesures de prévention et de prise en charge solidaire des patients. En 2012, le Nicaragua a été salué par l'Organisation panaméricaine de la santé pour sa contribution au programme de veille communautaire contre le paludisme. Nous mettons sur pied des campagnes visant à juguler la dengue, la leptospirose et la grippe. Nous menons avec succès la campagne « Une vie dans l'hygiène, une vie saine, une vie bonne, une vie belle », dont l'objectif est d'œuvrer à la propreté et à l'embellissement des collectivités, et à la santé préventive contre les épidémies et les pandémies, ainsi que de maintenir des relations d'harmonie et de respect les uns avec les autres, et avec l'environnement.

Toutes ces actions sont rendues possibles par l'immense effort que consent notre peuple pour réaliser un modèle social, économique et politique de dialogue, d'alliance et de consensus, qui est reconnu par tous. Notre peuple, dans son inépuisable capacité d'espérance et dans sa relation primordiale au modèle chrétien, socialiste et solidaire qu'il s'est construit collectivement et auquel prennent part tous les secteurs du pays, poursuit sa route uniquement préoccupé de paix, de calme et de la pleine jouissance de ses droits.

Notre défense de la paix et de la sécurité internationales est inébranlable. De même, nous continuons de lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, sous ses différents aspects. Notre stratégie du « mur de résistance » produit des résultats positifs. Nous sommes engagés au niveau régional dans la mise en oeuvre de la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale. Il est urgent à cet égard que la communauté internationale appuie par des ressources financières supplémentaires les efforts et les investissements que nous réalisons, au sein des pays d'Amérique centrale, contre ces fléaux.

Le Nicaragua, en dépit des limites qui sont les siennes, investit d'importantes ressources budgétaires aux fins d'assurer des conditions optimales de sécurité publique. Ses succès à cet égard sont reconnus au niveau international et il est considéré comme l'un des pays les plus sûrs d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous sommes attachés à la lutte des autres peuples pour leur pleine indépendance et leur souveraineté. C'est la raison pour laquelle nous demandons une fois

de plus la levée immédiate et sans condition du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba, ainsi que la libération immédiate et inconditionnelle des patriotes cubains détenus en prison dans ce pays. Il convient de radier de la liste des États favorisant le terrorisme établie unilatéralement par ce pays cet État frère et solidaire qui y a été inscrit de façon arbitraire et fallacieuse.

Nous réaffirmons notre plein appui aux droits légitimes de la République argentine dans le différend relatif à la souveraineté sur les îles Malvinas.

Nous prenons acte et nous félicitons des progrès enregistrés dans le processus politique en République bolivarienne du Venezuela et nous nous élevons contre toutes les campagnes menées dans le but d'affaiblir ce pays.

Nous condamnons une fois de plus la conduite arbitraire du Gouvernement des États-Unis, dans le cas de l'interdiction de survol de l'espace aérien de Porto Rico par l'avion du Président de la République bolivarienne du Venezuela, notre camarade Nicolás Maduro. Nous condamnons également la fin de non-recevoir opposée à la demande de visas de nos frères vénézuéliens désireux d'assister à la présente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais réaffirmer notre appui au peuple frère de Porto Rico dans sa lutte pour l'autodétermination, l'indépendance et la justice sociale. Porto Rico est l'une des dernières enclaves coloniales de notre continent. Ce peuple courageux mérite notre appui total et notre solidarité afin de pouvoir occuper la place qui lui revient dans le concert des Nations Unies et dans notre Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, afin que ces situations coloniales disparaissent de notre région d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous exprimons notre solidarité avec le camarade Oscar López Rivera, dont nous demandons la liberté immédiate.

Nous mettons nos espoirs dans l'issue heureuse du processus de paix en Colombie, et partant, dans la paix et le progrès social de son peuple.

Nous appuyons les démarches réalisées afin de parvenir à une solution durable aux conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Nicaragua continue d'appuyer une solution négociée au conflit sanglant en Syrie. La proposition de la Fédération de Russie visant à mettre fin à la guerre bénéficie d'un large appui

international, y compris des pays membres du Conseil de sécurité dotés du droit de veto.

Nous réaffirmons notre attachement à la cause palestinienne dans sa lutte pour l'autodétermination et son juste droit de créer son propre État et nous considérons que la reprise des pourparlers entre la Palestine et Israël constitue un pas dans la bonne direction, qui doit s'accompagner de la suspension de la construction des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés du peuple palestinien.

Nous réaffirmons notre solidarité avec la lutte du Front Polisario et du peuple sahraoui, qui entre cette année dans sa quarantième année.

Nous saluons le cinquantenaire de la fondation de l'Union africaine, placé sous le signe du panafricanisme et de la renaissance africaine.

De même, le Nicaragua continue d'appuyer les justes aspirations de la République de Chine à Taiwan à une participation plus importante aux divers organes et organismes spécialisés des Nations Unies.

On parle beaucoup et on entend beaucoup de choses ces derniers temps sur le grand canal du Nicaragua. Par ce projet, notre gouvernement se propose de faire face à la transformation sans précédent qu'a connue, au cours de la première décennie du XXI^e siècle, le commerce maritime mondial, dont nous espérons qu'il continuera de s'accroître entre l'Asie et les Amériques, et qu'il viendra compléter l'élargissement du canal de Panama. Nous projetons un canal pour la paix, pour le développement de tous les peuples, dans un sentiment de responsabilité, comme patrimoine de l'humanité; un canal ouvert à l'investissement international, avec les garanties qui s'imposent et dans la transparence, un canal permettant de réaliser les rêves du général des hommes libres, Augusto Sandino, et du peuple du Nicaragua, pour son progrès véritable et complet.

Les changements climatiques sont toujours aussi graves. « Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont étroitement liés », nous dit la Charte de la Terre. C'est la raison pour laquelle ce constat constitue l'essence de notre vision et de notre devoir : préserver la vitalité de la terre et nous préserver en tant qu'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie, S. E. M. Alva Romanus Baptiste.

M. Baptiste (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui non sans un sentiment de profonde humilité et de fierté mêlées, dans l'ombre des grands architectes de la paix mondiale qui m'ont précédé à cette tribune. À cet égard, je voudrais saisir l'occasion de ma première allocution devant cet organe pour rendre hommage à ceux qui ont présidé à la naissance et à la dynamique initiale de l'Organisation des Nations Unies. Quoi de plus indiqué comme référence, en l'occurrence, que les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies pour me fixer un cap alors que j'aborde tour à tour les questions qui occupent le devant de notre actualité.

Mais avant d'aborder la perspective de mon propre pays sur les tendances actuelles, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant d'un État Membre de ma propre région des Caraïbes, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est là la reconnaissance manifeste, de la part des membres de l'Assemblée générale, du fait que tous les États, grands ou petits, ont un intérêt aussi profond que large à voir la façon dont les relations internationales évoluent et une contribution légitime à apporter au règlement des problèmes dont nous subissons les conséquences néfastes.

Le premier principe de la Charte est le suivant :

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

Notre monde bruisse de changements politiques dynamiques, certains bienvenus, d'autres non parce qu'ils menacent les intérêts des petits États. Comme d'autres États Membres, nous privilégions le règlement pacifique des différends, et par conséquent, nous accueillons favorablement les derniers faits nouveaux survenus au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la Syrie, où le choix d'un règlement pacifique et négocié a pris le pas sur l'option de la guerre. Il importe sur de telles questions de ne pas se laisser envahir par l'émotion du moment. Nous devons garder

la tête froide, parce que l'émotion ne saurait remplacer l'intelligence, et la rigidité la prudence. Nous ne sous-estimons nullement les difficultés inhérentes au règlement des problèmes et différends entre les pays du Moyen-Orient. Mais nous sommes résolument en faveur du droit à l'autodétermination, principe fondamental de l'existence de tout peuple, et nous espérons que dans d'autres parties de cette région, les revendications de longue date du peuple palestinien continueront de se faire entendre avant tout dans le cadre d'un processus permanent de négociation au lieu de céder aux sirènes de la violence et de la guerre. Nous avons la chance d'avoir en l'ONU un cadre au sein duquel nous pouvons en tout temps mener avec patience et ténacité des négociations jusqu'à ce qu'un accord et/ou un compromis soit trouvé.

Le deuxième principe de la Charte des Nations Unies consiste à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et à prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde. Petit État au sein d'un hémisphère composé de pays petits et grands, Sainte-Lucie insiste sur le recours à la diplomatie comme instrument de choix pour le développement de relations normalisées. Nous prenons acte de la multiplication des contacts entre les peuples sis des deux côtés du détroit de Taiwan et nous formons l'espoir qu'ils aboutiront à l'instauration de relations normales dans l'intérêt de tous les peuples du monde. À cet égard, nous applaudissons les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale d'avoir permis à la République de Chine à Taiwan de participer à certains aspects de ses procédures. Cet exemple pourrait servir de modèle à une participation plus grande de Taiwan aux activités des organisations internationales, ce qui donnera à ce pays la possibilité de jouer davantage son rôle dans le développement mondial.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement saint-lucien renouvelle son appui à la participation de Cuba à toutes les organisations régionales et continentales auxquelles elle souhaite adhérer. Nous sommes en faveur de la levée de ce qui ne peut être perçu que comme une exclusion forcée, qui n'est certainement plus admissible dans le contexte des nouvelles règles et modalités d'une diplomatie équilibrée. Cela est une évidence, l'exclusion de Cuba de relations normales et globales reste une plaie ouverte en plein cœur de notre continent. Elle est inutile et doit prendre fin. Sainte-Lucie renouvelle donc avec force son appui à l'action que la communauté internationale continue obstinément

de mener en faveur de la levée de l'embargo absurde qui entrave les efforts légitimes de Cuba pour parvenir à la croissance économique et à la pleine intégration continentale.

Le troisième principe de la Charte est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Le thème choisi pour le débat général de cette année, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » s'inscrit dans la droite ligne de ce principe. Il y a un peu plus de 10 ans, lorsque le monde est entré dans le XXI^e siècle, l'ONU a pris la tête des efforts pour définir le programme international de développement. À cette époque, nous avons déclaré haut et fort la guerre à l'extrême pauvreté et à la faim, à l'analphabétisme, à l'inégalité entre les sexes, à la mortalité infantile, au manque de soins de santé maternelle, au VIH/sida, au paludisme et à d'autres maladies, à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'aux forces qui cherchent à fragmenter notre partenariat mondial pour le développement.

Cette déclaration nous l'avons opportunément appelée Déclaration du Millénaire, et les objectifs qui y figurent ont été assortis de cibles et de délais précis. Aujourd'hui, à moins de deux années de l'échéance de 2015, nous nous retrouvons confrontés à des problèmes de développement à la fois nouveaux et de plus en plus importants. Le chômage des jeunes atteint un seuil critique à l'échelle mondiale, et les niveaux élevés de la dette menacent la solvabilité et la stabilité des petits États. Les changements climatiques et la férocité accrue des catastrophes naturelles ou d'origine humaine mettent en péril la viabilité de l'environnement et jusqu'à l'existence même des petits États insulaires en développement.

L'interdépendance mondiale suppose que les forts aident les faibles afin que tout le monde puisse devenir fort. C'est pourquoi la définition du programme de développement pour l'après-2015 est un moment charnière dans l'histoire du monde et c'est pourquoi tous les pays doivent participer de manière véritable à ce processus. Les riches doivent résister à la tentation d'un repli sur eux-mêmes, car cela pourrait avoir pour conséquence de faire tourner le moteur de l'économie mondiale au ralenti. Le programme de développement

pour l'après-2015 doit être mû par des aspirations communes, des objectifs communs et une vision commune de ce qui doit constituer un monde stable et sûr que nous pourrons fièrement léguer à nos enfants.

Sainte-Lucie et plusieurs autres États ont déjà effectué à un travail de consultation sur le programme pour l'après-2015, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au moins 20 consultations nationales sur ce thème ont été menées dans le monde entier et ce sont là des contributions inestimables pour le programme pour l'après-2015. Les résultats mettent notamment en exergue le fait que Sainte-Lucie et d'autres petits États insulaires en développement sont confrontés à de graves vulnérabilités qui semblent ne pas être prises en compte par certains de nos partenaires de développement, dont les yeux sont rivés exclusivement sur les chiffres du produit intérieur brut. Le programme pour l'après-2015 doit donc aborder de manière très concrète les préoccupations des petits États insulaires en développement, telles que l'élévation du niveau de la mer, les maladies non transmissibles et l'évaluation des pertes et dommages causés par les catastrophes naturelles ou d'origine humaine ainsi que le financement des efforts de relèvement. Les causes des changements climatiques, et notamment la dépendance excessive aux combustibles fossiles et ses effets destructeurs sur le niveau d'endettement de nos petites économies vulnérables, sont un autre grand sujet de préoccupation pour nous.

Dans ce contexte, nous voulons mettre un terme aux conséquences nuisibles des changements climatiques avant qu'elles ne nous réduisent à néant, et accélérer le passage aux énergies renouvelables grâce à l'utilisation d'une technologie propre et respectueuse de l'environnement. En mai 2012, notre région a accueilli à la Barbade la Conférence sur l'énergie durable pour tous dans les petits États insulaires en développement et, avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux, nous avons décidé de nous fixer des cibles pour accroître la part des énergies renouvelables dans notre bouquet énergétique. En outre, il y a un mois, toujours à la Barbade, à la troisième réunion interrégionale préparatoire de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra à Apia, à Samoa, en 2014, les petits États insulaires en développement ont réaffirmé leur volonté d'interpeler le monde pour qu'il se penche sur leurs vulnérabilités spécifiques.

Cette position cadre parfaitement avec le quatrième principe énoncé dans la Charte des Nations Unies qui affirme que le but de l'Organisation est aussi d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes mentionnées plus haut. À cet égard, il convient de saluer un certain nombre d'initiatives de l'ONU.

Premièrement, nous rappelons que le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement avait prié le Secrétaire général de lancer une réflexion sur le programme de développement pour l'après-2015 et d'inclure dans son rapport annuel sur les efforts pour accélérer les progrès dans la réalisation des OMD des recommandations sur ce point.

Deuxièmement, nous constatons que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 a permis de lancer un processus intergouvernemental ouvert à tous en vue de définir une série d'objectifs de développement durable.

Troisièmement, nous relevons que les travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, au sein duquel Sainte-Lucie est représentée, se déroulent de façon satisfaisante. Ils examinent notamment plusieurs initiatives de la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) destinées à mettre en œuvre des politiques pour contrer les effets de la récession mondiale et des nouvelles tendances et règles qui empêchent notre participation effective au commerce international. Ces initiatives sont promues par nos institutions régionales, telle la Banque de développement des Caraïbes, dont le Président a récemment déclaré qu'il était urgent d'appliquer de nouvelles politiques pour aider les États membres à sortir du marasme de la récession mondiale.

Quatrièmement, nous tenons à nous féliciter tout particulièrement de l'évènement spécial sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui vient de se tenir à votre initiative, Monsieur le Président. Nous souscrivons aux recommandations proposant de mettre en place un cadre pour les pays comme le mien afin de trouver une réponse adaptée au nouveau contexte international, une réponse qui reconnaisse à quel point il est urgent que les pays développés honorent leurs promesses en matière d'aide publique au développement et à quel point les OMD sont importants pour la satisfaction des besoins élémentaires des populations des pays en développement.

Il est capital que toutes ces initiatives menées par la communauté internationale prévoient des arrangements, tel un fonds pour les mesures d'adaptation, capables de renforcer les capacités des petits États insulaires en développement de mettre en place les infrastructures à même de protéger nos pays contre l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles. Mais cela ne veut pas dire que pendant ce temps nous demeurons les bras croisés à éteindre la chimère évanescence de l'espoir? Non. Le climat mondial agité et imprévisible auquel nous, petits États, sommes confrontés, nous a forcés à réévaluer, restructurer et reformuler nos politiques intérieures et étrangères afin de pouvoir adapter de manière réaliste nos stratégies économiques et politiques et faire prendre à nos relations extérieures une dimension plus contemporaine et multidimensionnelle. À cet égard, Sainte-Lucie s'est particulièrement axée sur les contacts régionaux et internationaux. Notre hémisphère a vu la création et la l'entrée en action de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dans lesquelles, à l'instar des autres États de la CARICOM, Sainte-Lucie prend une part active chaque fois qu'elle le peut.

Dans le même esprit, nous avons également rejoint l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, afin d'élargir le champ de nos activités dans notre hémisphère et de faire en sorte d'optimiser les efforts en faveur de la croissance économique de notre pays, de la réduction des inégalités économiques liées à notre petite taille et de garantir notre pleine participation aux processus de prise de décisions régionales et mondiales qui nous concernent inmanquablement.

Sur cette question d'un meilleur équilibre dans les relations mondiales et de l'émergence de nouveaux principes et pratiques politiques, Sainte-Lucie joint sa voix à celle d'autres pays de la CARICOM pour attirer l'attention sur une décision des chefs d'État de la CARICOM, prise à la trente-quatrième session ordinaire, organisée à Port of Spain à la Trinité-et-Tobago en juillet. Cette décision charge nos gouvernements d'agir ensemble pour obtenir, au nom de nos concitoyens et de nos pays, réparation pour l'exploitation subie durant la période de la traite transatlantique des esclaves. En guise de première mesure, nos gouvernements ont donc décidé d'établir une commission caraïbe pour les réparations, chargée d'élaborer les documents et stratégies pertinents pour la réalisation de cet objectif, l'accent étant mis sur la réparation des torts causés et l'amélioration de la condition de nos peuples. À cet égard, nous allons poursuivre notre campagne diplomatique, au sein

de notre hémisphère et auprès des États du continent africain, lieu d'origine de nos ancêtres, mais également auprès de tous les Membres des Nations Unies.

Je tiens à rappeler l'importance que les petits États comme Sainte-Lucie attachent aux efforts volontaires et soutenus pour régler les différends de manière pacifique. Nous sommes en faveur du renforcement des mécanismes institutionnels de l'Organisation des Nations Unies, afin de l'aider à mieux s'acquitter de son mandat. L'Assemblée le sait, la CARICOM participe activement aux consultations sur la réforme du Conseil de sécurité. Il s'agit d'un dossier dans lequel le Représentant permanent de Sainte-Lucie s'est impliqué personnellement, en particulier pour ce qui est de la question de l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil afin de donner plus de légitimité aux décisions prises par cet organe. Nous espérons que de nouvelles avancées seront possibles sur ce point.

Quant à moi, je ne peux que me faire l'écho des paroles du grand écrivain russe, Nikolaï Ostrovsky, qui affirmait que :

« Ce que l'homme possède de plus précieux, c'est sa vie. Elle ne lui est donnée qu'une fois. Il faut la vivre de façon à ne pas regretter des années passées inutilement, à ne pas rougir de honte pour son passé bas et mesquin, et pouvoir dire en mourant : toute ma vie et toutes mes forces ont été consacrées à ce qu'il y a de plus beau au monde, la lutte pour l'affranchissement de l'humanité ».

C'est à ce but que mon pays et moi-même consacrons chaque minute de notre temps.

Je voudrais conclure en vous remerciant, Monsieur le Président, et en vous assurant des meilleurs souhaits de réussite et de l'appui de Sainte-Lucie dans les tâches qui vous attendent au cours des 12 prochains mois, qu'il s'agisse des tâches déjà connues ou de celles qui ne manqueront pas de se présenter. Sainte-Lucie espère qu'à l'heure de travailler en terrain inconnu, nous garderons en permanence à l'esprit les principes de la Charte des Nations Unies auxquels j'ai fait référence, afin de veiller à ce que notre grande Organisation garde le cap tandis qu'ensemble, animés du même but et de la même solidarité, nous écrivons un nouveau chapitre de l'histoire.

La séance est levée à 12 h 40.